



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Cliché JACOB, St-Cloud

Le Stade qui Carnot et les H.L.M.

PIERRE

Chemisier - Tailleur

COSTUMES - PRET à PORTER ou MESURE INDUSTRIELLE
de 22 à 35.000 Frs - MESURE TAILLEUR depuis 38.000 Frs
90, Boulevard de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

CLINIQUE DU VAL D'OR

14, rue Pasteur - SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale

REÇOIT LES NON ASSURES SOCIAUX

Chaussures "FRANCINE" Maison CHAPRON

41, Boulevard SENARD

SAINT-CLOUD

—:—

Tél. : MOL. 23-51

PHARMACIE MIGNARD

11^{BIS} RUE ROYALE - ST CLOUD

*Allopathie
Homéopathie
Optique
Diététique
Orthopédie*

TÉLÉPHONE :
MOL. 42-11



RÉVEILS DE VOYAGE ET PENDULETTES - MONTRES

SOLO

La grande marque Française de Qualité et de Précision

18, av. F.-D.-Roosevelt - PARIS-8^e — Tél. ELY. : 31-29
USINES à SAINT-CLOUD - Tél. : MOL. 04-74 65-11

LAVERIE *Procédé LADEN*

TEINTURERIE

CLODO'NET

LAVAGE par MACHINE INDIVIDUELLE
Technique moderne pour le SECHAGE

14, rue de l'Eglise, SAINT-CLOUD

— Tél. : MOL. 44-64 —

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod — Tél. : MOL. 54-09

MEME MAISON : Rue Coutureau
VOUS HABILLERA suivant la formule de votre choix

APRÈS CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
et la SANTÉ de VOTRE EPIDERME

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

LE BUDGET 1958**Travaux et Aménagements****Élections Cantonales du 20 avril 1958****AVIS IMPORTANT**

Le renouvellement d'un certain nombre de sièges de conseillers généraux parmi lesquels celui du canton de Sèvres est prévu en 1958; les habitants de Saint-Cloud seront donc appelés à voter.

Par suite de l'augmentation rapide de la population, deux nouveaux bureaux de vote ont été créés. Aussi, afin d'éviter des déplacements inutiles est-il instamment recommandé de *vérifier les indications portées sur la carte d'électeur concernant le numéro du bureau et son emplacement.*

N'oubliez pas de présenter au président du bureau de vote *une pièce d'identité avec votre carte d'électeur signée.*

En cas de ballottage un nouveau scrutin aura lieu, le 27 Avril, dans les mêmes conditions.

L'augmentation de toutes choses au cours des derniers mois de l'année 1957 ne pouvait pas ne pas avoir une répercussion sur le budget 1958 qui vient d'être approuvé par le Conseil municipal.

Le souci de la Municipalité a été de présenter un budget qui, tout en tenant compte des inévitables incidences financières de la progression constante des prix, limite au maximum l'effort financier qui sera demandé aux administrés.

Le budget de 1957 s'élevait à 292.580.194 francs, celui de 1958 s'élèvera à 301.245.056 francs. Toutefois, avant d'établir une comparaison entre les deux budgets, il est nécessaire de retrancher du volume des dépenses de 1957 une somme de 30 millions qui avait été inscrite pour le groupe scolaire du Val-d'Or, rue du Pierrier et qui ne se retrouve pas en 1958.

L'ensemble des dépenses prévues au titre de 1957 ressort donc à 262.580.194 francs d'où une différence excédentaire de 38.664.862 francs pour les prévisions budgétaires 1958.

(Suite page 2)

Clodoaldiens ! Pensez à vos Passeports

Voici venir la période des vacances. Pour nombre d'entre vous qui se proposent de les passer à l'étranger, un passeport sera nécessaire.

N'attendez pas pour le demander le moment du départ. La validité de trois ans qui a été donnée à ces titres de voyage vous permet d'être prévoyants sans qu'il en résulte pour vous le moindre inconvénient.

En déposant *un mois à l'avance* votre dossier au Commissariat de Police, vous n'aurez pas à vous déplacer et vous éviterez l'affluence des périodes de départ, les délais supplémentaires résultant obligatoirement de l'abondance des demandes et, partant, la crainte de voir votre voyage retardé.

LE BUDGET 1958 (suite de la 1^{re} page)

Tableau donnant la répartition des dépenses comparées entre les budgets 1957 et 1958:

	PERSONNEL	MATÉRIEL	DIVERS	TOTAL	OBSERVATIONS
Administration générale. Police. Sécurité, salubrité et santé. Contingents. Bâtiments communaux. Service à caractère industriel et commercial	1957 38.313.700 1958 45.998.700	20.220.000 22.463.650	2.719.400 ⁽¹⁾ 2.394.400	61.253.100 70.856.750	⁽¹⁾ Contingents police, incendie, et service industriel et commercial.
Voirie	1957 27.200.000 1958 31.800.000	49.845.382 58.632.502		77.045.382 90.432.502	
Enseignement. Sports	1957 11.075.000 1958 13.540.000	17.500.000 21.480.000	3.800.000 4.500.000 ⁽²⁾	32.375.000 39.520.000	⁽²⁾ Subvention à la caisse des Ecoles.
Assistance. Prévoyance. Bibliothèque. Centre Culturel. Cantines	1957 8.480.000 1958 10.640.000	15.830.000 18.285.000	2.750.000 1.430.000 ⁽³⁾	27.060.000 30.355.000	
Contingent aide sociale	1957 1958		11.490.000 11.590.709	11.490.000 11.590.709	
Logement	1957 1958		5.000.000 5.000.000	5.000.000 5.000.000	
Subventions	1957 1958		2.670.000 3.320.000	2.670.000 3.320.000	
Service de la dette	1957 1958		32.000.658 35.657.693	32.000.658 35.657.693	
Dépenses diverses	1957 1958		4.381.054 5.063.967	4.381.054 5.063.967	
Travaux neufs	1957 1958		9.305.000 9.452.430	9.305.000 9.452.430	
TOTAL	1957 85.068.700 1958 101.978.700	103.395.382 120.861.152	74.116.112 78.409.199	262.580.194 301.245.056	
Différence	16.910.000	17.465.770	4.293.087	38.664.862	
En pourcentage	20 %	17 %			

Programme des Travaux 1958

Au cours des dernières années un effort a été fait en vue de l'équipement de la collectivité tant au point de vue scolaire qu'au point de vue de l'assainissement de la Ville.

Ces réalisations ont grevé lourdement le budget et se sont effectuées au détriment parfois de l'entretien général des autres propriétés communales.

Pour l'année 1958, il a été décidé de réserver les crédits du budget primitif au seul entretien des bâtiments et de la voirie, à l'exclusion de tous travaux neufs qui seront prélevés sur le budget additionnel.

Dans l'ensemble du programme nous relevons les travaux suivants:

A) Bâtiments communaux.

Travaux divers d'aménagement dans la mairie en plus de l'installation du musée au rez-de-chaussée, du déplacement des services techniques et de la construction d'un logement de fonctions rue des Ecoles, votés au budget additionnel de 1957.

B) Bâtiments scolaires.

Aménagement d'un terrain d'évolution au groupe scolaire des Côteaux. (Ancien terrain Latil.)

Réfection complète de la cour d'école du groupe des garçons de Montretout.

C) Voirie.

La plus grande partie du crédit sera employée au « bouchement » des trous sur les chaussées et à la réfection des trottoirs.

L'acquisition d'une traçeuse de bandes a été décidée afin de faciliter la peinture des passages pour piétons et la signalisation sur les chaussées.

L'agrandissement de la place de l'Eglise devant le commissariat de police, à l'emplacement du square Gounod, voté en 1957, sera exécuté.

L'assainissement de diverses rues par pose de canalisations d'égout sera réalisé en participation avec les riverains, rue de la Porte-Jaune, rue de Garches, rue Lelégard, rue du Mont-Valérien et avenue de la Pommeraie.

Enfin, un effort spécial sera consenti pour la signalisation locale.

D) *Eclairage public.*

En dehors de l'entretien courant, une tranche spéciale d'équipement est prévue dans diverses rues, à savoir :

1° *Lanternes fluorescentes 2 tubes*

Rue du Pierrier (entre la rue du Mont-Valérien et le boulevard de la République) ;

Rue du Mont-Valérien (entre la rue Pierrier et le carrefour République-Washington) ;

Rue Pigache.

2° *Ballons fluorescents H.P.L. 125*

Finition boulevard Sénard (entre rue Ch.-Blum et rue du Val-d'Or).

Finition avenue Bernard-Palissy (entre avenue de Lonchamp et rue Ch.-Blum).

E) *Lycée de jeunes filles.*

Dans les travaux d'entretien à exécuter dans cet établissement, nous relevons la réparation de l'escalier en fer desservant la salle de sciences et la pose d'écrans en châtaignier sur les murs de clôture en bordure de la cour de récréation.

Voies urbaines et privées

De nombreuses questions nous ont été posées à propos du classement dans la voirie communale des voies privées de lotissements ou de groupes d'habitations.

Avant d'aborder la question du classement proprement dit, qui préoccupe beaucoup de nos administrés, il est nécessaire de connaître le caractère distinctif des voies à classer.

Qu'entend-on tout d'abord par « voie urbaine » ?

Cette question a été traitée par M. MONSARRAT, inspecteur général de la vicinalité, autrefois spécialisé dans la voirie communale et qui en a donné la définition suivante :

« L'expression « voie urbaine » désigne une voie de communication située dans l'intérieur d'une agglomération. Mais, dans la rigueur du droit, « voie urbaine » a une signification plus restreinte et ne s'applique qu'aux voies communales non classées dans une autre catégorie de voies publiques.

Cette dénomination ne convient donc pas aux routes nationales, aux voies départementales et aux chemins vicinaux et à leurs prolongements qui sont des rues traverses ».

Si nous excluons donc les exceptions ci-dessus énumérées, nous nous trouvons en présence de deux catégories de voies urbaines.

1° Les voies urbaines publiques, c'est-à-dire celles qui ont fait l'objet d'une décision administrative les classant régulièrement comme telles.

2° Les voies privées, c'est-à-dire celles qui appartiennent à un particulier ou à un groupe de propriétaires.

Nous ne parlerons pas des voies urbaines publiques mais allons énoncer quelques généralités sur les voies privées.

A) *Dénomination.*

Aucun texte législatif ni réglementaire n'a édicté de prescription concernant la dénomination des voies privées.

B) *Impôts.*

Les voies privées, à la différence des voies publiques qui ont été déclarées exemptes d'impôt foncier, sont rangées dans la même catégorie que les terrains à bâtir.

C) *Police.*

Les pouvoirs de police des autorités administratives diffèrent suivant qu'il s'agit de mesure concernant la voirie proprement dite ou de mesures intéressant la liberté et la sécurité de la circulation ou encore l'hygiène et la salubrité.

Si le maire d'une commune ne peut intervenir dans les questions de voirie propre, ses pouvoirs sont très étendus en ce qui concerne les autres questions.

1° *Mesures intéressant la liberté et la sécurité de la circulation.*

Deux cas sont à envisager.

a) Les voies ne sont pas ouvertes au public et dans cette hypothèse le maire n'a d'autres pouvoirs que ceux de l'autorité municipale dans tous les immeubles privés non ouverts au public.

b) Les voies sont ouvertes au public et alors le maire a sur ces voies les mêmes pouvoirs que sur les voies urbaines publiques, c'est-à-dire que les dispositions du Code pénal, du Code de la route et des arrêtés municipaux de police régulièrement pris y sont applicables.

2° *Mesures d'hygiène.*

Les pouvoirs du maire sont très étendus, ils sont en somme les mêmes que pour les voies urbaines publiques ; ces voies privées étant ou non ouvertes à la circulation publique.

Les seules restrictions apportées à l'exercice de ces pouvoirs sont celles qui résultent de la nécessité de concilier les intérêts primordiaux de la santé publique avec le respect dû au droit de propriété, à la liberté individuelle et à la liberté du commerce et de l'industrie.

∴

CLASSEMENT DES VOIES PRIVEES DANS LA VOIRIE URBAINE PUBLIQUE

Un particulier ou un groupe de propriétaires peut demander le classement dans la voirie urbaine publique des voies privées leur appartenant.

Cette demande est soumise au Conseil municipal accompagnée d'un plan indiquant avec précision l'assiette et les limites de la voie.

Le classement n'est possible qu'autant que la totalité des propriétaires a donné son accord et à condition que la voie à classer soit en parfait état de viabilité.

Si le Conseil municipal est favorable au classement et s'il accepte de pourvoir aux frais d'entretien de la nouvelle voie le dossier est adressé au Préfet qui ordonne une enquête au cours de laquelle les habitants de la commune peuvent exprimer leur avis sur le classement envisagé.

Après cette enquête et nouvel avis éventuel du Conseil municipal, le préfet prend un arrêté de classement.

Cette décision a pour effet, dès qu'elle est devenue définitive de faire entrer le sol de la voie classée dans le domaine public de la commune et de le rendre par suite inaliénable et imprescriptible.

La ville de Saint-Cloud n'a pas demandé à bénéficier des dispositions concernant le « classement d'office » prévu par l'article 11 de la loi du 15 mai 1930.

Dans ces conditions, les particuliers demeurent libres de conserver leurs voies ou d'en demander le classement.

**

En ce qui concerne plus particulièrement les voies de « La Bérengère », un accord de principe avait été donné à la Société immobilière du Mont-Valérien pour le classement de la plus grande partie de ses voies dans la voirie urbaine publique.

Ce n'est là qu'un accord de principe et la décision

définitive ne pourra intervenir qu'après accomplissement des formalités administratives exposées précédemment.

Il est néanmoins à signaler que les voies du parc de la Bérengère étant ouvertes à la circulation publique, les règlements de police y sont applicables.

Un accord pourra quand même intervenir avec les représentants des sociétés constructrices pour la mise en vigueur progressive de ces règlements qui ont pour but d'assurer la facilité et la sécurité de la circulation sur les voies considérées.

Quant à l'entretien des voies qui ne peut être exécuté par les services municipaux que sur des voies communales classées, il demeure donc jusqu'à nouvel ordre à la charge exclusive des propriétaires.

Nous pensons que cet exposé aura éclairé nos concitoyens sur la question du classement des voies privées dans la voirie urbaine publique et nous leur laissons le soin de prendre à ce sujet la décision qui leur conviendra.

Propreté des voies publiques

Nous ne nous lasserons pas de revenir sur ce sujet, persuadés que rien ne sera possible si la population ne nous aide pas et si chacun de nos concitoyens ne se sent pas directement et personnellement intéressé.

Nous ne croyons pas utile de rappeler les différents motifs que nous avons, plusieurs fois déjà, signalés pour inciter chacun de nos lecteurs à prendre conscience de la part de responsabilité qui lui incombe dans la lutte contre le laisser-aller et l'insouciance de trop de nos concitoyens qui n'ont pas encore réalisé que la voie publique est propriété *commune* où personne n'est totalement chez lui et totalement libre d'agir à sa guise.

Et l'on pense aux papiers, plus ou moins gras, aux emballages de cigarettes jetés négligemment sur les trottoirs, etc., tous objets qui, avec un peu de soin, trouveraient place dans les corbeilles placées à de nombreux points de nos rues.

Quant aux chiens! autre plaie. Il n'est pas question de les persécuter et de leur vouloir quelque mal, mais, avouez qu'ils sont tout de même bien gênants et désagréables. Pas tellement par leur présence que par les traces de leur passage qu'ils laissent généralement au beau milieu des trottoirs.

Et que faire? Pas question de ramasser tous les chiens errants, la police n'a pas assez de personnel et elle doit faire face à tant d'autres tâches plus urgentes; on ne peut donc lui demander de se charger en plus de ce ramassage. Restent les chiens tenus en laisse par leur propriétaire et qui, pas plus que les premiers, ne se gênent. Mais, nous nous adressons alors au propriétaire qui pourrait, au moins, tirer son chien dans le caniveau pour éviter que le trottoir ne soit souillé et que le passant qui va venir ne risque pas une glissade particulièrement désagréable.

Serait-ce trop demander, en pareil cas, aux propriétaires de chien de penser qu'ils pourraient être eux-mêmes, un certain jour, victimes de pareil accident? Ils comprendraient alors que nous avons quelques raisons d'insister sur la nécessité de penser aux conséquences des actes que nous accomplissons même par « personne interposée ».

A l'occasion de cette remarque, qu'on nous permette de signaler ici la délicatesse aimable d'une personne que nous connaissons bien (et qui lit certainement le *Bulletin Municipal*) que nous voyions récemment promener, à la laisse, son magnifique chien et qui, obligée de s'arrêter pour laisser son compagnon satisfaire un besoin naturel, a délicatement ramassé dans une feuille de papier, la

conséquence de ce besoin, et l'a portée jusqu'à l'égout le plus proche, distant d'une cinquantaine de mètres.

On ne peut sans doute demander à tous pareil souci de la propreté publique, pareil sens social aussi, mais il nous a paru bon de le signaler en remerciant la personne en cause, qui peut-être se reconnaîtra, et de citer son geste en exemple.

Ah! si tous nos concitoyens avaient pareil souci du bien public.

Colonie de Vacances Municipale de Charbonnière

Dans sa séance du 21 mars, le Conseil municipal a fixé le nouveau barème qui sera appliqué à la participation des familles aux dépenses de la colonie.

Pour l'établissement de ce barème, il a été tenu compte de la *totalité* des ressources des familles (salaires plus allocations familiales) de façon à déterminer la *moyenne mensuelle* des ressources par personne vivant au foyer.

Le barème proposé par la municipalité et accepté par le Conseil municipal est le suivant:

Pour les familles dont les *ressources moyennes mensuelles* par personne s'élèvent à:

Moins de 10.000 F	120 F	par jour
De 10.001 à 11.000	240	—
11.001 à 12.000	330	—
12.001 à 14.000	390	—
14.001 à 16.000	440	—
16.001 à 18.000	490	—
18.001 à 20.000	540	—
Au-dessus de 20.001	600	—

Il a été décidé que, pour le personnel communal et pour les petits fonctionnaires qui ne bénéficient pas de bons de vacances d'une caisse d'allocations familiales ou d'une participation de leur administration, il sera appliqué le taux de la catégorie immédiatement inférieure à celle déterminée par la moyenne des ressources de la famille considérée.

Les familles peuvent donc dès maintenant faire inscrire ceux de leurs enfants qu'elles désirent confier à notre colonie de vacances (mairie, 2^e bureau).

Il peut être utile, pour les nouveaux habitants, de rappeler que la colonie municipale est installée dans un magnifique château moderne, situé à 8 kilomètres d'Orléans, dans une région très agréable, au milieu d'un parc boisé de 175 hectares. Tous les enfants qui y ont fait un séjour ont le désir d'y retourner et regrettent seulement de voir arriver la limite d'âge de 14 ans qui ne permettra plus de les admettre.

Cette année, la colonie comprendra deux périodes, la première du 8 juillet au 11 août, la seconde du 11 août au 12 septembre. Les enfants peuvent être admis pour les deux périodes ou seulement pour une seule.

Age. — Ne seront admis que les enfants ayant au moins 7 ans le 1^{er} juillet 1958 et au plus 14 ans le 1^{er} octobre 1958.

Visite médicale. — Avant le départ les enfants seront soumis aux visites médicales réglementaires.

Inscription. — Il sera exigé le versement d'une somme de 1.000 F par enfant. Cette somme tiendra lieu d'acompte sur la somme totale due. En cas de défection sans motif valable, cette somme restera acquise à la Ville.

Transport. — Le voyage par autocar de Saint-Cloud à Charbonnière et retour est pris en charge par la ville.

Depuis plus de 10 ans que fonctionne notre colonie de vacances nous n'avons enregistré, de la part des familles, que des satisfactions et des remerciements, nul doute que cette année encore le séjour à la colonie sera salutaire pour tous les enfants qui y seront admis.

Naturellement le nombre des enfants est limité (175 maximum), il y a donc intérêt pour les familles à les faire inscrire sans trop tarder et à prendre connaissance du règlement qui leur sera remis.

Promenade du Muguet

Chacun sait que, si la saison est favorable la cueillette du muguet est particulièrement abondante, au début de mai, au château municipal de Charbonnière.

La tradition s'est établie d'organiser chaque année une sortie en autocars qui permet à un nombre toujours plus élevé de clodoaldiens de jouir ensemble d'une excellente journée de campagne et de rapporter de magnifiques bouquets de muguet.

La date en est fixée au *dimanche 4 mai*. Les autocars partiront de la place de la Mairie à 7 h. 30 pour arriver au château vers 10 h. 30, de façon à permettre la cueillette avant le déjeuner, ce que beaucoup de participants désirent.

Chacun emportera ce qu'il estimera nécessaire pour un pique-nique. En cas de beau temps les pelouses accueilleront les voyageurs; en cas de pluie, les salles à manger du château, les granges et dépendances permettront de s'abriter. Mais espérons que le soleil sera de la partie!

Il nous faut rappeler ici que, pour éviter quelques abus qui se sont produits l'an dernier, l'accès aux étages supérieurs du château sera rigoureusement interdit, autrement que sous la conduite de responsables.

Les personnes qui seraient intéressées par cette promenade à la campagne sont invitées à se faire inscrire sans retard à la mairie (2^e bureau). Le prix du voyage aller et retour est fixé à 660 francs par personne, à verser au moment de l'inscription.

On trouvera au château, pain, boissons, pâtisseries.

Bien entendu, les clodoaldiens qui disposent de moyens de transport personnels peuvent se rendre directement à Charbonnière. Précisons que le château se trouve à droite de la route nationale 51 (Pithiviers-Orléans, après Loury, environ 8 kilomètres avant Orléans.

A l'occasion de ce déplacement à Charbonnière, les appareils de l'Aéro-Club de Saint-Cloud se rendront, comme l'an dernier, à l'aérodrome d'Orléans-Saran. Des baptêmes de l'air comprenant le survol du domaine de Charbonnière pourront être assurés moyennant la somme de 1.300 F par personne.

L'aller et retour en car Charbonnière-Orléans-Saran-Charbonnière sera remboursé aux personnes ayant pris part à ces baptêmes. On peut s'inscrire également à la mairie (2^e bureau).

Journée du Sang

Les journées du Sang ont eu lieu cette année les samedi 22 et dimanche 23 février de 8 h. 30 à midi, au Centre culturel, 14, rue des Ecoles.

Il ne nous paraît pas nécessaire de revenir ici sur l'utilité des prélèvements de sang qui sont effectués au cours de pareilles journées et qui répondent aux besoins de plus en plus grands pour les soins à donner aux malades, accidentés et blessés de tous genres dont le nombre augmente sans cesse.

Les Clodoaldiens l'ont parfaitement compris puisque, durant ces deux demi-journées, 409 volontaires se sont présentés, permettant 397 prélèvements, soit environ 10 % de plus que l'an dernier.

Mais pouvons-nous nous déclarer pleinement satisfaits? Non, sans aucun doute.

La population de Saint-Cloud est en pleine période d'expansion et c'est de bien plus de 10 % que devrait s'accroître le nombre des donneurs.

Nous admettons volontiers que les Services du Centre National de Transfusion Sanguine multiplient autant qu'ils le peuvent les séances de prélèvements non seulement dans les communes, mais aussi dans les usines, dans les écoles et dans les services publics.

Mais les besoins sont de plus en plus grands. Chacun sait combien sont nombreux les cas pour lesquels la thérapeutique fait appel à la transfusion.

Voilà encore un point sur lequel nous nous sentons totalement solidaires les uns des autres, et tous ceux dont l'état physique permet le prélèvement d'un peu de leur sang ne peuvent trouver d'excuses à une abstention égoïste.

Quoiqu'il en soit, nous remercions avec toutes les personnes qui se sont dérangées, toutes celles qui ont contribué à l'organisation et au succès de ces journées du sang, particulièrement les membres et les secouristes de la Section de Saint-Cloud de la Croix-Rouge française dirigés par Mmes DESAUBLIAUX, SOUBEYROUS et M. MAILLET, les pharmaciens qui ont recueilli les bulletins d'inscription, tous les commerçants et les industriels, les écoles et lycées qui ont assuré la diffusion des tracts et des affiches.

D'ailleurs, nous sommes heureux de reproduire ci-après la lettre que nous avons reçue du Centre National de Transfusion Sanguine, en priant toutes les personnes intéressées de prendre leur part des remerciements qu'elle contient.

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE
6, rue Alexandre-Cabanel, Paris 15^e.

Directeur Général: D^r J.-J. SOULIER.

MONSIEUR LE MAIRE,

A la suite des Journées du Sang qui viennent d'avoir lieu, une fois encore cette année, dans votre commune, j'ai l'honneur, au nom du Centre National de Transfusion Sanguine, de vous exprimer notre sincère gratitude pour la compréhension avec laquelle vous avez bien voulu envisager l'organisation de cette manifestation de solidarité et l'appui que vous nous avez offert dans sa préparation.

Pour la sixième fois, les habitants de Saint-Cloud ont répondu avec générosité à notre appel puisque 397 prélèvements ont pu être effectués, 409 volontaires s'étant présentés. Ces résultats sont en très nette progression par rapport à ceux obtenus lors des précédentes réalisations.

Nous vous serions très reconnaissants de transmettre l'expression de notre gratitude à toutes les personnes qui, par leur action ou le don de leur sang, les deux peut-être, nous ont apporté un précieux concours, au premier rang desquelles il convient de placer le Comité de la Croix-Rouge Française.

En vous remerciant de nouveau, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Pour le Directeur Général par autorisation:
J. GYESSE.

LES ACCIDENTS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

Il arrive que les élèves des écoles soient victimes d'accidents fort heureusement le plus souvent sans gravité. Il est bon toutefois de connaître ce qu'il convient de faire en pareil cas et nous demandons aux parents d'élèves de lire attentivement les renseignements que nous leur fournissons.

Dans tout accident il y a parfois lieu d'établir la notion de responsabilité; en l'occurrence celle qui peut être engagée à raison d'une faute de service due à un manque de vigilance du personnel enseignant et celle du fait de la commune pour un mauvais entretien des bâtiments.

Les instituteurs sont responsables soit des conséquences d'un accident survenu à un élève s'il a sa source dans une faute personnelle commise par lui, soit du dommage causé par leurs élèves pendant le temps que ces derniers sont sous leur surveillance, mais les fautes ou négligences doivent être prouvées par ceux qui réclament la réparation d'un dommage (C. civ., art. 1384, paragraphe 5, mod. par la loi du 5 avril 1937). Toutefois, les instituteurs ne peuvent être mis directement en cause, l'Etat s'étant substitué à ses agents selon les termes de l'article 2 de la loi du 5 avril 1937:

Dans tous les cas où la responsabilité des membres de l'enseignement public est engagée, à la suite ou à l'occasion d'un fait dommageable commis, soit par les enfants ou jeunes gens qui leur sont confiés à raison de leurs fonctions, soit à ces enfants ou jeunes gens, dans les mêmes conditions, la responsabilité de l'Etat sera substituée à celle des dits membres de l'enseignement qui ne pourront jamais être mis en cause devant les tribunaux civils, par la victime ou ses représentants.

Il en sera ainsi toutes les fois que, pendant la scolarité ou en dehors de la scolarité, dans un but d'éducation morale ou physique, non interdit par les règlements, les enfants ou jeunes gens ainsi confiés aux membres de l'enseignement public se trouveront sous la surveillance de ces derniers. L'action récursoire pourra être exercée par l'Etat, soit contre l'instituteur, soit contre les tiers, conformément au droit commun. L'action en responsabilité exercée par la victime, ses parents ou ses ayants droit, intenté contre l'Etat, ainsi responsable du dommage, sera portée devant le Tribunal civil ou le Juge de Paix du lieu où le dommage a été causé et dirigé contre le Préfet du Département.

La responsabilité de la commune découle des règles du droit commun en matière de dommages causés par les travaux publics, encore que les autorités académique et préfectorale aient le devoir de surveiller la construction et l'entretien des locaux scolaires, comme le stipule la loi du 30 octobre 1886, l'Etat étant solidairement responsable des accidents imputables à un mauvais entretien.

Mais la quasi totalité des accidents qui surviennent dans les écoles ne sont pas dus à une faute de service ou à un mauvais état des lieux et doivent être considérés comme une conséquence normale des activités des élèves; il ne saurait y avoir de recherche de responsabilité si le dommage résulte exclusivement d'un cas fortuit qu'on ne pouvait prévoir ou d'un cas de force majeure qu'on ne pouvait empêcher. Aussi, l'acte dit loi du 10 août 1943 avait-il prévu l'assurance scolaire

obligatoire, mais il ne semble pas que cette obligation ait été confirmée impérativement en dépit des dispositions du décret du 10 juin 1944, portant règlement d'administration publique. Devançant l'esprit de cette loi, la Ville de Saint-Cloud a, depuis longtemps, souscrit un contrat auprès d'une compagnie d'assurances qui couvre tous les risques pendant la période où l'enfant est sous la surveillance du personnel enseignant, y compris les visites guidées en dehors de l'école et le trajet normal que l'élève est appelé à faire pour se rendre de son domicile à l'école, dans la limite d'une demi heure avant et d'une demi heure après l'heure d'entrée ou de sortie de l'établissement scolaire.

Si donc un élève est victime d'un accident dans les écoles publiques les parents doivent, s'ils estiment que cet accident peut entraîner une suite quelconque, en aviser le directeur ou la directrice de l'école. En effet, il est bien évident qu'il est pratiquement impossible de déclarer tous les petits accidents qui surviennent quotidiennement, le chef de l'établissement faisant cette déclaration lorsque les cas lui paraissent sérieux; mais comme il s'agit d'une appréciation, les parents de *tout élève accidenté* ont intérêt à se rendre dans un délai de 24 heures auprès du directeur ou de la directrice d'école pour l'inviter à faire la déclaration à la mairie, s'ils estiment qu'une suite doit être envisagée.

Il y a lieu dans ce cas de joindre un certificat médical de constatation et de faire connaître si les parents de l'accidenté sont ou non assurés sociaux:

Assurés sociaux:

En vue du remboursement, les parents devront établir des copies manuscrites des différentes notes de frais (médicales et pharmaceutiques) et les présenter en même temps que les originales à la Sécurité Sociale, avec la feuille de maladie correspondante.

Après règlement, la Sécurité Sociale gardera les copies et remettra aux parents les notes originales, ainsi que la feuille-bordereau du paiement des prestations.

Notes de frais et « décompte Sécurité Sociale » seront adressés à la Compagnie par l'intermédiaire du service de la mairie, pour que la Compagnie puisse rembourser la différence, dans la limite de sa garantie.

Non assurés sociaux:

La Compagnie d'assurances se substitue à la Sécurité Sociale et rembourse l'ensemble des notes de frais sur la même base.

Nota. — Dans les deux cas, les notes d'honoraires ou frais médicaux doivent mentionner *le détail* des soins, avec la somme correspondante.

A l'École Maternelle de la rue du Pierrier

Au groupe scolaire de la rue du Pierrier (groupe du Val d'Or), nous éprouvons quelques difficultés quant au logement des enfants dans les classes de la maternelle. En effet, se basant sur les statistiques moyennes des groupes scolaires existants et sur la moyenne générale dans toutes les communes de France, la Municipalité n'avait prévu que deux à trois classes de « maternelle ».

Or, il s'est avéré que la population alimentant ce groupe scolaire comportait beaucoup de jeunes ména-

ges ayant des enfants en bas âge, ce qui a donné pour résultat la situation actuelle : huit classes primaires vides et une école maternelle pleine à éclater. Si nous ne sommes pas inquiets pour remplir dans l'avenir nos classes primaires, nous sommes quelque peu soucieux dans le présent quant à l'école maternelle.

Au dernier Conseil Municipal, M. Monsel, premier adjoint, chargée des questions scolaires, a exposé la situation à ses collègues et a préconisé trois solutions pour remédier à cet état des choses et faire face à « l'échéance d'Octobre ».

Première solution. — N'accepter en classes maternelles que les enfants à partir de l'âge de cinq ans.

Deuxième solution. — Occuper une ou deux classes primaires vides du groupe des filles pour loger les enfants les plus âgés des maternelles.

Troisième solution. — Construire sur le devant de la cour deux classes de maternelle de chaque côté de l'entrée centrale, avec possibilité de les transformer dans l'avenir en classes primaires quand la situation actuelle aura évolué dans l'autre sens.

La première solution étant à rejeter et n'étant exposée que pour mémoire, il est probable que pour la rentrée d'octobre, la municipalité aura recours à la deuxième solution, tout en préparant la troisième.

Une autre solution qui consisterait à prendre en classes primaires les enfants à partir de l'âge de cinq ans et demi n'est pas à rejeter, mais ne semble pas résoudre le problème totalement, surtout quand les immeubles environnants seront achevés.

M. Monsel, qui a pris contact à ce sujet avec M. l'Inspecteur primaire et avec Mme l'Inspectrice des écoles maternelles, a obtenu leur plein accord pour la deuxième solution.

En tout cas, que la population de ce quartier se rassure, tous les enfants, à partir de l'âge de quatre ans seront admis en maternelle à la rentrée d'octobre et pourront profiter de l'excellente préparation de Mme Le Sauze, notre sympathique directrice.

Pour la rentrée pascalle il est prévu la transformation de la salle de repos actuelle en troisième classe, sous réserve, bien entendu, que cette création soit admise par l'Académie.

L'Éducation Physique à l'École de la rue du Pierrier

Quelques réclamations nous étant parvenues quant à l'injustice apparente qui semble exister entre les anciens groupes scolaires et celui du Val d'Or, au sujet des professeurs d'éducation physique, nous tenons à mettre les choses au point.

Par décret du Ministère de l'Éducation Nationale, l'éducation physique est obligatoire dans les écoles publiques, mais par un paradoxe assez curieux, les professeurs spéciaux pour l'enseignement ne sont pas permis dans les dites écoles, l'Académie estimant que le Corps Enseignant reçoit à l'École Normale une préparation suffisante pour cet enseignement. Si cette thèse peut s'admettre pour les jeunes normaliens frais émoulus de leur école, elle semble plus discutable pour des maîtres plus âgés, pour des raisons faciles à comprendre.

Après bien des difficultés qu'il serait fastidieux de rappeler ici, nous avons pu obtenir à Saint-Cloud la création de deux postes de professeurs d'éducation physique pour les trois groupes scolaires existants (ces deux professeurs sont des employés de la Ville et rémunérés par celle-ci). Ils sont surchargés de travail et il n'est pas possible de les distraire de leur activité actuelle pour le groupe du Val d'Or.

Aussi, à sa dernière session, le Conseil Municipal a-t-il réclamé à l'unanimité la création de deux nouveaux postes de professeurs d'éducation physique. Nous attendons la réponse de l'Académie à ce sujet, car il n'est pas possible administrativement d'engager des professeurs sans que la création de leur emploi ne soit approuvée par la Préfecture. Nous espérons une réponse favorable, car, ainsi que nous le remarquons au début de cet article, il est bien difficile à certains instituteurs et institutrices d'enseigner la gymnastique sans y être spécialement entraînés.

Prévoir la gymnastique dans les écoles, c'est par fait; prévoir les professeurs pour l'enseignement serait encore mieux.

Garderie Municipale

La garderie municipale connaît toujours le même succès. Au cours des vacances de Pâques, elle fut ouverte aux enfants tous les jours, comme les autres années. Sur les 110 inscrits, 70 à 80 y viennent assidûment, dont une forte proportion de très petits (3 à 4 ans).

Les enfants sont maintenant transportés, à l'aller et au retour dans une voiture de la Ville, spécialement aménagée à cet effet.

Il est rappelé que le passage de cette voiture se fait aux heures et lieux suivants :

13 h. 30, place Silly (devant l'hôpital) ;

13 h. 40, pont de Saint-Cloud ;

13 h. 45, quai Carnot (Immeubles H.L.M. La Tour) ;

13 h. 50, passerelle de l'Avre.

Le retour aux point de départ s'échelonne de 17 h. 30 à 18 heures.

**

Soixante enfants sur les 105 inscrits à la Garderie Municipale à Montretout ont assisté, début janvier, à une petite fête charmante organisée par Mme CLEMENT, conseiller municipal et Mlles RAYMOND, MORLAIS et LE SAULNIER, assistante scolaire. On tira la galette des rois, on reçut des joujoux et des gâteaux; les bambins chantèrent et dansèrent, et firent honneur à un goûter fort appétissant préparé par Mme LUCAS. M. ROLLIN, Mme CLEMENT et M. LAURENCE félicitèrent tout le monde et se retirèrent enchantés.

Réunion du Comité d'Achat et d'Inspection de la Bibliothèque municipale

Le Comité d'Achat et d'Inspection de la Bibliothèque municipale s'est réuni le mardi 21 janvier, sous la présidence de M. LAURENCE, maire-adjoint. Tous les membres du Comité étaient présents à l'exception de Mme BEGON, excusée.

M. LAURENCE souhaite la bienvenue au sein du Comité, à M. VICARD, professeur au lycée de Garçons, nouveau membre récemment nommé par l'Inspection des bibliothèques et qui assistait pour la première fois, à la réunion du Comité.

La bibliothécaire, Mlle MELET, lut le rapport d'activité de la Bibliothèque pendant l'année 1957.

Le nombre d'abonnés s'élève à 500 environ. 30.000 livres ont été échangés par 13.000 personnes.

Le Comité fit peu de critiques et beaucoup de suggestions excellentes. Il émit à l'unanimité le vœu suivant :

Estimant que le nombre de périodiques est très insuffisant, d'une part, et que, d'autre part, les achats de livres de Beaux-Arts sont restreints en partie à cause des prix élevés de ces livres, demande l'abonnement à la revue *Le Jardin des Arts*.

Le Comité estima que le prix de l'abonnement pour chaque personne était très insuffisant et proposa qu'il soit relevé à 800 francs annuellement; bien entendu, la gratuité étant toujours accordée aux grands mutilés sur présentation de leur carte, aux économiquement faibles et aux personnes nécessiteuses, sur demande écrite.

Il souhaita que l'on mit à l'étude un système de pénalisations et d'amendes pour certains abonnés trop négligents.

Il souhaita également qu'on étudie un système d'abonnements collectifs pour les élèves des lycées et cours secondaires et complémentaires.

Avant de lever la séance, M. LAURENCE fit part au Comité, des travaux d'agrandissement et de transformation de la bibliothèque qui seront prochainement réalisés.

Rappelons les heures d'ouverture de la Bibliothèque municipale (entrée annexe de la Mairie rue du Docteur-Desfossez) : mardi et mercredi, de 10 h. à 12 h.; jeudi, de 10 h. à 12 h. et de 17 h. à 18 h.; vendredi, de 10 h. à 12 h.; samedi, de 10 h. à 12 h. et de 17 h. à 18 h.; dimanche, de 10 h. à 12 heures.

Le Cinéma éducatif à Saint-Cloud

Les séances de cinéma éducatif organisées deux fois par mois, à la salle municipale des fêtes, et qui à l'origine étaient surtout réservées aux élèves de nos établissements scolaires, groupent maintenant des auditoires de plus en plus nombreux de jeunes, d'adultes et d'anciens.

Normalement, la salle des fêtes est pleine. Les films sont bien choisis et le plus souvent instructifs. M. LAURENCE, maire-adjoint, les présente et les commente brièvement, surtout quand ils se rapportent à l'Outre-Mer. On rappelle que l'entrée à ces séances est gratuite et ouverte à tous.

En plus des séances mensuelles (2^e jeudi) organisées au cinéma *Le Régent* par l'Association des familles et l'Action Catholique Générale Féminine, et qui dureront jusqu'au mois de mai inclus, des films sur l'Outre-mer et la métropole sont projetés deux fois par mois dans la crypte de l'église du Val-d'Or, par les soins du service d'Information du Ministère de la France d'Outre-mer, lequel a donné, le 28 mars, une séance publique et gratuite dans le préau de l'école publique des filles de l'école des Coteaux, où M. LAURENCE, conférencier du Ministère de la France d'Outre-Mer, a traité de l'œuvre française dans la France extérieure. De nouvelles manifestations auront lieu en avril, mai et juin.

Pour les pensionnaires de la Maison Lelégard, le premier lundi de chaque mois, en principe, le service d'Information du Ministère de la France d'Outre-Mer fait passer de bons films, que M. LAURENCE commente. Voici d'ailleurs le calendrier des manifestations pour le deuxième trimestre :

Salle des fêtes: 17 avril, 24 avril, 22 et 29 mai, 5 juin.

Crypte de l'église du Val-d'Or: 17 avril, 24 avril, 22 et 29 mai, 5 juin.

Maison Lelégard: 21 avril, 5 mai, 2 juin.

Ecoles des Coteaux: 25 avril.

LES ABRIS POUR VOYAGEURS place G. Clémenceau

Nous avons reçu de la R.A.T.P. la lettre dont nos lecteurs trouveront ci-dessous la copie intégrale. Nous souhaitons qu'une solution intervienne qui satisfasse certes l'esthétique mais qu'elle ne tarde pas car les voyageurs sont toujours exposés aux intempéries; le fait que le bureau-station soit ouvert au public ne pouvant être qu'un pis aller, son éloignement du point de départ des voitures et son exigüité ne permettant pas son utilisation dans des conditions satisfaisantes.

REGIE AUTONOME
DES TRANSPORTS PARISIENS

53 ter, quai des Grands-Augustins
PARIS-VI^e

Direction du Réseau routier

Paris, le 13 janvier 1958

Monsieur le Maire
de SAINT-CLOUD

Monsieur le Maire,

Par lettre du 24 octobre 1957, vous avez bien voulu nous demander d'améliorer les conditions d'attente des voyageurs au terminus de Saint-Cloud (Pont de Saint-Cloud) des lignes 52 et 72.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la construction d'un abri couvert à ce terminus a déjà fait l'objet d'un examen approfondi. Mais notre projet n'a pas été retenu par le ministère de l'Education nationale pour des raisons d'esthétique.

Cette étude va toutefois être reprise prochainement sur des bases plus réduites et en tenant compte de la suppression, place Georges-Clemenceau, du terminus sud de la ligne 175 qui a été reporté à la porte de Saint-Cloud.

Quant à votre suggestion tendant à autoriser les voyageurs à prendre place dans les voitures en partance avant qu'elles aient gagné leur point de départ, elle n'est pas susceptible d'être retenue pour les raisons suivantes :

En premier lieu, le problème ne serait que déplacé. En effet, le personnel a pour consigne de se mettre en position de départ le plus tôt possible lorsqu'il n'y a aucune voiture en station. Toutefois, et en particulier en cas de perturbation du service, il doit attendre les instructions du contrôleur qui peut avoir à prendre des mesures telles que : retournement en cours de route ou départ haut-le-pied sans voyageurs jusqu'à un point déterminé, en vue de remettre à l'heure ou de replacer dans l'ordre prévu les voitures retardées par les encombrements ou tout autre motif.

L'application de ces mesures, qui n'ont d'efficacité qu'autant qu'elles peuvent être exécutées rapidement, serait rendue malaisée, voire impossible, s'il fallait auparavant faire descendre les voyageurs occupant déjà le véhicule intéressé.

Nos agents seraient donc obligés d'arrêter leur voiture avant le nouveau point de montée que vous suggérez et la situation resterait ainsi inchangée.

D'autre part, le maintien de deux points de départ proches l'un de l'autre ne saurait être envisagé. Il faudrait, par conséquent, reporter les couloirs de chaînes

de l'ancien au nouvel emplacement, ce qui nous est interdit par l'exiguïté du trottoir sur lequel, d'ailleurs, ne pourrait prendre place le nombre, parfois important, de voyageurs en attente aux heures de pointe.

Enfin, nous vous signalons que la salle du bureau-station du Pont de Saint-Cloud n'est pas uniquement réservée à notre personnel mais est également ouverte au public.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur du réseau routier.

Recensement partiel de la Population en 1958

Le dernier recensement général de la population ayant eu lieu en 1954, il est apparu nécessaire de provoquer des mesures de correction des chiffres homologués à la suite de ce recensement en faveur des communes où, par suite de l'occupation effective de nouvelles constructions, le nombre d'habitants au **25 avril 1958** se sera accru d'au moins 10 p. 100.

C'est le cas de Saint-Cloud où nous dénombriions 20.671 habitants en 1954 et qui a vu, par suite des importantes réalisations effectuées depuis cette date, le nombre de ses habitants atteindre 25.000 âmes actuellement. Il s'agit donc d'enregistrer légalement une situation de fait.

Les résultats de ce recensement complémentaire étant pris en considération pour l'attribution de l'aide financière aux collectivités locales, notamment pour le calcul de la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général qui figurent dans les budgets communaux ainsi que pour le calcul de la recette minimum garantie de taxe locale, il est donc très important que les nouveaux habitants de Saint-Cloud se prêtent à ces opérations de recensement, puisqu'il s'agit de ménager des recettes nouvelles, d'ailleurs insuffisantes, pour couvrir les frais considérables que l'implantation de nouveaux bâtiments entraîne pour l'ensemble des contribuables.

Du 25 avril au 10 mai des agents recenseurs passeront donc *dans les immeubles neufs (habités postérieurement à 1954)* pour procéder aux dites opérations.

Accomplissez cette formalité en leur réservant le meilleur accueil. Merci !

CHRONIQUE DU JUMELAGE

Avec nos amis anglais

En dépit des difficultés rencontrées, quatorze jeunes anglais et anglaises ont pu être placés dans des familles à l'occasion des vacances de Pâques.

Le groupe, après avoir visité le musée de la Manufacture de Sèvres et fait une promenade dans le parc de Saint-Cloud, fut accueilli à la mairie, le lundi 31 mars, par M. Rollin, maire-adjoint, entouré de M. Laurence, maire-adjoint, de Mmes Lorrain et Clément et de M. Delahaye, conseillers municipaux.

Au cours d'un goûter où les jeunes gens sympathisèrent vite avec leurs correspondants français, des paroles confiantes en un avenir de bonne compréhension entre les peuples furent prononcées et très applaudies.

Après un séjour de 15 jours, nos hôtes, qui recevront à leur tour leurs camarades français en juillet,

regagnèrent Maidenhead, emportant malgré un temps peu clément, un souvenir agréable de notre ville et de Paris.

Les 5 et 6 avril, les sportifs de Maidenhead rendaient visite à ceux de Saint-Cloud. Reçus à la mairie par M. Monsel, premier adjoint, qui leur souhaita la plus cordiale des bienvenues, ils rencontrèrent le lendemain, en football, leurs adversaires français, sur le terrain du quai Carnot, rendu lourd par le mauvais temps.

Les scores furent les suivants:

— U.A.S. La Clodo bat Old Gordonians: 4 à 0.

— Clamart bat Maccabi: 9 à 1.

— Clamart bat Old Gordonians: 4 à 1.

— U.A.S. La Clodo bat Maccabi: 6 à 0.

Aux points, l'U.A.S. La Clodo remporte la Coupe Antonat qui était mise en compétition.

Un vin d'honneur réunit équipes, dirigeants, supporters et représentants de la Municipalité; M. Rollin, au nom de M. Chaveton, maire et de M. Monsel, premier adjoint, entouré de MM. Guillaume, Lemonnier, Delahaye, conseillers municipaux, M. A. Laurence, maire-adjoint, des dirigeants de la Clodo, dont M. André, vice-président, dans une allocution pleine d'émotion, exprima sa joie de voir se renforcer sportivement les liens noués par le jumelage des villes et la réunion se termina par un émouvant « Chant des Adieux » où, toutes mains jointes en une chaîne sans fin, Anglais et Français unirent leurs voix.

Week-end à Bad-Godesberg

La chorale « A Cœur Joie » de Saint-Cloud a été reçue, les 12 et 13 avril, par la Municipalité et la Schola de Bad-Godesberg.

L'accueil chaleureux qui lui a été réservé, tant par les organisateurs que par la population, laisse présager de fructueux échanges dans l'avenir.

Dans le prochain bulletin nous donnerons un compte rendu détaillé de ces deux belles journées.

Aide aux Propriétaires

Les propriétaires d'immeubles à usage principal d'habitation, dont les loyers sont assujettis au prélèvement, trouvent auprès du *Fonds National d'Amélioration de l'Habitat*, une aide importante pour l'exécution des travaux de réparation, d'assainissement, d'amélioration.

Aux subventions qui peuvent leur être accordées, et dont le taux moyen est actuellement d'environ 35 %, s'ajoutent des facilités de crédit à taux réduit (3 % pour 3 ans ou 3,35 % pour 5 ans) leur permettant de régler intégralement la dépense admise par le F.N.A.H.

Les propriétaires occupant leurs propres logements dans des immeubles placés sous le régime de la copropriété divisée peuvent également obtenir ce concours de réparations intéressant les parties communes; mais, en contrepartie, ces logements deviennent passibles du prélèvement.

Les demandes doivent être adressées, avant le commencement des travaux au *Fonds national d'amélioration de l'Habitat* (Commission départementale de Seine-et-Oise), 23, place Vendôme, Paris 1^{er}, où les intéressés peuvent obtenir tous renseignements utiles et retirer les formules nécessaires à l'établissement des dossiers.

Contre le Bruit

De nombreuses réclamations nous sont parvenues au sujet du bruit intolérable des vélomoteurs et scooters qui sillonnent le quartier du Centre sans souci de la gêne qu'ils apportent aux habitants de ce quartier. On ne peut cependant condamner personne à tenir les fenêtres fermées, particulièrement pendant les beaux jours.

Si ces pétarades presque ininterrompues sont désagréables en plein jour, elles sont doublement cruelles après la nuit tombée.

Nous adressons, par la présente note, un nouvel appel au bon esprit de nos concitoyens, possesseurs de ces appareils bruyants, pour que, tout en usant de leur plaisir favori, ils pensent qu'ils ne sont pas seuls au milieu d'un désert, mais que leur liberté ne doit pas être une cause de trouble pour ceux qui les entourent.

Nous voudrions qu'ils soient assez raisonnables pour le comprendre et qu'il ne nous obligent pas à faire intervenir la Police pour que soit respecté le droit au repos et au calme de tous les habitants.

Cette note est motivée par plusieurs réclamations émanant d'habitants du quartier du Centre. Il va de soi qu'elle s'adresse à tous les fauteurs de bruit d'où qu'ils soient.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour les Soldats d'Afrique du Nord

A l'occasion de Pâques un colis a été adressé à tous les soldats d'A.F.N. dont les familles habitent St-Cloud. Nous avons un certain nombre d'adresses de jeunes soldats que nous avons fait contrôler par un appareilur. Mais il est possible que certains aient été appelés dont nous ne pourrions savoir le nom et l'adresse que par leurs familles. Prière à celles-ci de les faire connaître à la mairie (2^e bureau).

Fête des Mères

La célébration de la Fête des Mères est fixée cette année au dimanche 1^{er} juin. Le matin, à 10 h. 30, seront remises solennellement les médailles de la Famille française, dans la salle des mariages à la mairie, et un vin d'honneur sera servi aux mamans décorées et à leurs familles. Les présidents de sociétés et les notabilités cloaldiennes seront invités pour donner à cette cérémonie toute la solennité désirable.

Le Pasteur FABRE nous a quittés

Le pasteur Fabre, nommé à Bône, a quitté St-Cloud au début de l'année. Il exerçait son ministère avec une bonhomie souriante et laissera, ainsi que Madame Fabre, qui le secondait admirablement, d'unanimes regrets auprès de tous ceux qui eurent l'occasion de les approcher.

Le dynamisme du Pasteur Fabre le faisait aimer tout particulièrement de la jeunesse et nul doute que cette qualité alliée à son infinie délicatesse ne lui permette de réussir pleinement dans la tâche ardue qui vient de lui être confiée.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

B.O. du 4 février 1958. — Décret du 14 décembre 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes Académiques.

Officiers : M. BAUDRY René : Services, rendus à l'éducation populaire. Mme PAIN, née Trainel Lucienne : Services rendus aux sports.

Chevaliers : M. BUGNON Georges : Services rendus à l'apprentissage. Mlle CHAMON Yvonne : Services rendus à l'Education Nationale. Mme CHAVETON Marthe : Services rendus aux œuvres post et périscolaires.

B.O. du 12 février. — Arrêté ministériel en date du 9 janvier 1958, la Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales a été attribuée à M. CHEVALIER Alfred.

**

Par décret du 23 décembre 1957 portant concession de la *Médaille Militaire*, cette distinction a été accordée à M. RATIER Robert-Charles-Pierre, sergent-chef, 6 campagnes, cité.

Nos vives félicitations.

**

Au cours du Repas de l'Amitié, M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, a remis à M. Robert DUCROS, conseiller municipal, les insignes de Chevalier de l'Ordre du Mérite Social, qui lui avaient été conférés par décret du 3 avril 1958.

L'assistance a fait une ovation à M. DUCROS qui se dévoue depuis de longues années pour nos œuvres sociales.

La Lutte contre le Cancer

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs que la quête effectuée le 16 mars, sur la voie publique, pour aider la Ligue française de lutte contre le cancer, a remporté un plein succès à Saint-Cloud, puisqu'une somme de 322.211 francs a pu être recueillie.

Ce beau résultat est dû, certes, à la générosité des habitants mais aussi à l'effort déployé par les quêteurs qui, sous la direction de Mme OSSUDE, déléguée de la Ligue pour Saint-Cloud, n'ont pas ménagé leur peine.

Qu'ils soient donc remerciés d'avoir assuré cette collecte qui témoigne d'un bel esprit de solidarité sociale.

En effet la Ligue française contre le cancer ne se borne pas à faire des éditions de propagande contre ce fléau, à éclairer le public, mais aussi à distribuer des secours aux cas de personnes nécessitées, atteintes par ce mal.

A l'Hôpital et au Centre Anticancéreux

Les très importants travaux prévus (première tranche de 100 millions) destinés à doubler la capacité de l'hôpital viennent de commencer. C'est l'explication pour nos lecteurs du chantier qui vient de s'ouvrir place de Silly et rue Lauer.

..

Le Maire, membre du Conseil d'Administration du Centre Anticancéreux nous informe que M. le Docteur Bourdin, directeur de ce Centre et les architectes, prévoient la mise en chantier du laboratoire de recherches et des installations de bombes au colbat pour le traitement du cancer, avant la fin de cette année. La partie hospitalière, également en cours de travaux, sera terminée au début de 1959.

L'importance de l'établissement l'a fait classer comme national et notre centre « René-Huguenin » marchera de pair avec le centre « Gustave-Roussy », de Villejuif.

Peut-être trouvera-t-on à Saint-Cloud, le remède contre le cancer ?

Fête de Mai

La Fête de mai aura lieu du samedi 10 mai au 1^{er} juin inclus.
Samedi 10 mai : à 21 heures

Ouverture de la fête sous le patronage de la Municipalité — avec le concours de la *Musique de la Sécurité Nationale* ; — Grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 18 mai : à 16 heures

Présentation de la *Section Equestre de l'A.C.B.B.*

Jeudi 23 mai : à 16 heures.

Réception de la *Esmeralda*, reine des forains, et de la Mascotte de l'Union des Forains.

Dimanche 1^{er} juin : à 22 h. 30

Toros de Fuego, devant les Cascades.

Hommage à M. Pineau

La médaille d'or départementale et communale a été remise officiellement le samedi 14 février, par M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, en présence des membres de la Municipalité, à M. Marcel PINEAU, ancien receveur des établissements hospitaliers de Saint-Cloud, dont il nous a été donné plusieurs fois de signaler le dévouement à la chose publique, dévouement qui ne s'est jamais ralenti au cours de sa longue carrière.

Réception d'Adieux aux Docteurs Godard et Brennan

Atteints par la limite d'âge réglementaire, deux médecins hospitaliers, MM. les Docteurs GODARD et BRENNAN, quittent l'Hôpital...

M. le Docteur Jean GODARD, bien connu à Saint-Cloud, était médecin-chef de la Maternité de l'Hôpital; M. le Docteur Patrick BRENNAN était chef de l'Electro-Radiologie du même établissement. Tous deux ont cessé leurs fonctions le 31 décembre 1957.

Aussi, pour remercier ces excellents praticiens de leurs longs et dévoués services, la Commission administrative des établissements hospitaliers de Saint-Cloud les invita à une petite réception toute amicale qui eut lieu à la mairie le mardi 25 mars dernier, à 18 heures.

Tout le corps médical hospitalier y fut convié, ainsi que MM. les Directeurs de la Santé, de la Population et de l'Aide sociale à la Préfecture de Seine-et-Oise. En présence de M. ESCANDE directeur départemental de la Population, M. CHAVETON, maire et président du Conseil d'administration des Etablissements hospitaliers prononça une allocution qui rendit hommage à la conscience professionnelle des deux praticiens, dans laquelle perçait aussi le regret de les voir partir. Mais il faut bien accepter l'inéluctable...

M. HARDOUIN, directeur, et M. CELLARIER, économiste de l'Hôpital-Hospice, avaient bien fait les choses en cette occasion comme à d'autres et le champagne coula dans les coupes qu'on leva à la santé des estimés docteurs GODARD et BRENNAN, ainsi qu'à l'avenir de l'Hôpital même... qui s'agrandit et se modernise.

Services de Santé publics et privés

HOPITAL DE SAINT-CLOUD

1, place Silly, MOL. 57-21

Consultations externes

Chirurgie. D^r DULAC, mardi, jeudi, samedi, 9 heures.

D^r TOUPET, lundi, 9 heures.

Médecine. D^r LOUVET, lundi, 9 heures (médecine générale), mercredi, 9 heures, (phtisiologie). D^r HAAS, mardi, 10 heures (gastro-entérologie). D^r HAAS, vendredi, 9 heures (Médecine générale).

Maternité (Accouchement sans crainte). D^r BERTRAND, lundi et vendredi, 14 heures et samedi, 10 h. 30.

Gynécologie. D^r SCHRAMECK, mardi, jeudi, samedi, 9 heures.

Ophthalmologie. D^r BAILLIART, mardi, 9 heures.

Oto-Rhino-Laryngologie. D^r BOSC, jeudi, 9 heures.

Neuro-Psychiatrie. D^r GENDROT, vendredi, 9 heures.

Electro-Radiologie. D^r GUY, tous les matins.

Diathermie: Ondes courtes, Rayons ultra-violet, infra-rouges, etc., sur rendez-vous.

Cardiologie: D^r BRUN, sur rendez-vous et mercredi après-midi.

Massage. Lundi, mercredi, vendredi, 8 heures.

MAISON DE RETRAITE LÉLÉCARD-LAVAL

1, rue Lélécard, MOL. 40-67

Dispensaires d'Entraide sociale: 11, rue Albert-I^{er}, (Coteaux) et 38, boulevard de la République (Montretout, 4, place Deville (Centre).

Consultations des nourrissons: 20, rue du Docteur-Desfossez, 1^{er}, 2^e et 4^e vendredis de chaque mois; 11, rue Albert-I^{er}, 2^e et 4^e mercredis de chaque mois.

Laboratoire d'analyses médicales: 17, rue d'Orléans MOL. 05-64.

Cliniques:

— Val d'Or, 14, rue Pasteur, MOL. 37-80.

— D'accouchement et de chirurgie, 16, quai Carnot, MOL. 16-50.

— Médicale Belle-Rive, 15 bis, quai Carnot, MOL. 07-52.

Centre de rééducation fonctionnelle pour les diminueés physiques du travail, 26, rue Dailly, MOL. 77-11.

Une Belle Manifestation à la Salle Municipale des Fêtes

Le vendredi 14 février, à la salle municipale des Fêtes, étaient réunis, sous la présidence de M. Marcel PLANTIVAUD, l'actif président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Travaux publics de Seine-et-Oise, le Conseil d'administration et environ 250 membres de cette chambre syndicale.

La manifestation avait été fort bien organisée. On reconnaissait dans l'assistance, les maires de Rueil, Garches, Saint-Cloud, de hauts fonctionnaires, ainsi que le haut personnel de la Mairie de Saint-Cloud.

M. PLANTIVAUD salua les personnalités présentes et eut pour chacune d'elles le mot aimable qui convenait.

Un film sur l'Ecole des Travaux publics d'Egleton, fut projeté et fort bien commenté.

Enfin un long métrage de premier ordre et d'actualité « Sahara parallèle 32 », clôtura la manifestation.

Sous les auspices de Connaissance du Monde

Visa pour la Chine

M. LAURENCE, maire-adjoint, a présenté au cinéma « Le Régent », le mardi 28 janvier, François-Hébert STEVENS, grand voyageur, qui donna une conférence, suivie de la projection du film *Visa pour la Chine*.

M. LAURENCE indiqua à ses auditeurs que le jeune explorateur appartient à une famille d'intellectuels et d'artistes. Il signala l'intérêt de ces conférences sur des sujets lointains et mal connus et cita une phrase de M. Jules MOCH: « Il faut que les Français ouvrent les yeux sur tout ce qui n'est pas la France ».

Parmi les mille aspects de la Chine, pays grand comme l'Europe et où les philosophes et les poètes chinois ont quelque fois opposé le Nord et le Sud, comme le principe mâle et le principe femelle, comme la force et la délicatesse, M. STEVENS fut obligé de se contenter du choix de quelques aspects typiques: les troupeaux de chevaux sauvages au pied du massif de l'Altaï; les caravanes dans le désert de Gobi; Oulan-Bator capitale de la Mandchourie; les jonques et les sampans sur le Yang-Tsé-Kiang ou Fleuve Bleu; les grottes bouddhistes et la route de la soie. M. STEVENS s'étendit par la parole et l'image sur ce qu'il appelle « la Chine pittoresque et touristique des maisons de thé, une Chine à la Loti, pour officiers de marine, somme toute assez rare en Chine ». La soirée était trop courte pour évoquer toute la Chine, mais on en retiendra sans nul doute la beauté étrange et merveilleuse des cours et des palais impériaux, ou du temple du ciel à Pei-Ping ou de tel pontet de marbre en dos d'âne sur un cours d'eau tranquille. En bref, soirée utile, intéressante et distrayante qui a fait honneur à *Connaissance du Monde*, à François-Hébert STEVENS, à Claude ARTHAUD, sa collaboratrice.

Les Conférences du Centre Culturel

Le mardi 13 mai, à 21 heures, salle municipale des fêtes, sous la présidence de M. BIARD, sous-préfet, directeur du cabinet de M. DEMANGE, préfet de Seine-et-Oise, M. LAURENCE, maire-adjoint, publiciste, ancien professeur à l'Institut Smolny de Saint-Petersbourg, fera une conférence sur le sujet suivant:

De la Russie des Tsars, où il a vécu de 1911 à 1941, à l'U.R.S.S. de « l'Ukrainien » Krouchtchev. (Avec films et auditions.)

Sahara 58

Sous les auspices du Centre culturel et économique du canton de Sèvres, et sous la présidence du Docteur MOUTHON, M. BICHET, député de Seine-et-Oise, ancien ministre, a fait, le 21 mars, au Centre culturel devant un auditoire d'une bonne centaine de personnes, très attentives, une conférence du plus haut intérêt sur le Sahara 58, sujet qu'il connaît particulièrement et qu'il a traité avec autant de clarté que de compétence. Son succès a été vif et mérité. MM. ROLLIN, maire adjoint, CHARONDIÈRE, conseiller municipal, et plusieurs autres personnalités, étaient présentes.

Communiqués divers

Erratum: Sur le dernier Bulletin Municipal, il a été publié le tableau de service de garde des médecins pour l'année 1958.

En ce qui concerne le docteur PHILIPPE, il y a lieu de lire 47, rue du Val-d'Or, au lieu de 51 (MOL. 82-23).

Un nouveau cabinet dentaire s'est ouvert, 60, boulevard de la République à Saint-Cloud. Il est dirigé par Mme Simone GARRIGUES, chirurgien-dentiste diplômée de la Faculté de médecine de Paris. (Tél.: MOL. 30-06.)

Carnet de Deuil

Les obsèques de M. Victor BERNARD, ancien combattant, croix de guerre 1914-1918, médaille d'or de l'Education physique et des Sports, président du Club des Sports Olympiques, président de l'Intersociétés de Saint-Cloud, ont eu lieu le 14 janvier, devant une assistance très nombreuse, dans laquelle on remarquait le maire de Saint-Cloud, les adjoints, plusieurs conseillers municipaux, plusieurs présidents de sociétés, de nombreux sportifs, le personnel de la Mairie.

L'absoute a été donnée à l'église par le chanoine COLLIN, curé de Saint-Cloud. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Garches.

Nous présentons à la famille de M. BERNARD, qui ne comptait que des amis, et était d'un dévouement absolu à la cause sportive nos condoléances émues et sincères.

Gala de la Gymnastique Artistique Féminine

Les quarts de finale de la Coupe de France féminine de gymnastique se sont disputés à Saint-Cloud tout récemment.

Ces quarts de finale opposaient Angoulême à Saint-Cloud.

Dans la salle de gymnastique du Stade Kelly, on remarquait la présence de MM. CHAVETON, maire de Saint-Cloud; DEVÈZE, conseiller général et conseiller municipal; MONSEL et LAURENCE, adjoints; DELAHAYE, CHARONDIÈRE, HATRY, conseillers municipaux; HUET, BEL, RAMILLON, etc.

Angoulême ne put l'emporter sur Saint-Cloud, qui présentait une équipe très homogène où le trio LAVIGNE, BARRET et NYONS, se distinguèrent.

Un vin d'honneur réunit ensuite les autorités, les joueuses et leurs supporters, MM. HUET, CHAVETON et le président de l'équipe d'Angoulême prononcèrent de brèves allocutions fort applaudies. C'est à Brive ou à Rennes que se dérouleront les dernières épreuves. Souhaitons que Saint-Cloud revienne une fois de plus victorieux.

La Fête de l'Aumônerie des Lycées de St-Cloud

La fête de l'Aumônerie des Lycées de Saint-Cloud a eu lieu, ainsi que le veut la tradition, le jeudi de la mi-carême qui tombait cette année, le 13 mars. M. l'abbé Thézard, nouvel aumônier, y participait pour la première fois.

M. André Labarthe, directeur de « Constellation » avait bien voulu accepter la présidence de cette fête familiale.

Tous les lycéens et lycéennes se souviendront des paroles fort opportunes qu'il leur a adressées. Grand voyageur en même temps qu'Homme de Science, M. Labarthe a insisté sur la nécessité de développer l'Enseignement Technique en France, si nous voulons que notre pays tienne son rang dans le monde.

M. Chaveton, président du Groupement des Parents d'Elèves Catholiques des Lycées de Saint-Cloud, eut le plaisir d'annoncer, au cours de la fête, que le Groupement s'était rendu acquéreur, le jour même, d'un immeuble sis 2, avenue Foch, à proximité des lycées, pour installer l'Aumônerie.

Les intermèdes furent très appréciés du public lycéen, l'ambiance fut des plus sympathiques. La fête de l'Aumônerie fut réellement un succès et chacun se réjouit de voir que cette année un plus grand nombre de familles et de jeunes des communes voisines, desservies par les lycées de Saint-Cloud, avaient tenu à s'associer à cette manifestation.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Canton de Sèvres

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Canton de Sèvres a tenu son Assemblée générale le dimanche 9 mars, à la salle des fêtes de Saint-Cloud. Dans la très nombreuse assistance, on remarquait la présence de MM. CHAVETON, maire de Saint-Cloud; DEVÈZE, conseiller général; MINEAU, maire de Marnes; GRIFFON, maire de Ville-d'Avray; CHAPPEY, maire de Garches; ainsi que les adjoints de Saint-Cloud, Garches et Ville-d'Avray.

Le lieutenant BAER, président de l'Amicale, ouvrit la session 1958 en remerciant les personnalités présentes et en excusant le colonel QUINETTE, directeur des services d'incendie et secours, absent pour des raisons impérieuses de service, ainsi que le docteur ONIC, maire de Sèvres et le lieutenant BEAUJEANT.

Rappelant les devoirs incombant aux sapeurs-pompiers, le président de l'Amicale évoqua en cette occasion la théorie développée par le colonel QUINETTE au cours de l'assemblée 1957.

Avant de transmettre ses fonctions au lieutenant DELAFOY, le capitaine SADIE lut le rapport financier.

Puis le lieutenant FLEURY, receveur cantonal, communiqua le montant des collectes effectuées au bénéfice des vieux pompiers.

Le discours que devait prononcer M. Francis CHAVETON fut suivi avec intérêt. Le maire de Saint-Cloud souhaila notamment le changement de la journée des Sapeurs-Pompiers fixée malencontreusement au mois de juillet. M. CHAVETON se déclara hostile aux quêtes effectuées sur la voie publique et demanda qu'un nouveau procédé de centralisation des fonds soit établi.

Souhaitant en conclusion la bienvenue à tous, le maire de Saint-Cloud donna à l'Amicale l'assurance des efforts continus de la Municipalité clodoaldienne pour venir en aide à l'œuvre des Sapeurs-Pompiers.

M. Michel DEVÈZE évoqua la situation très défavorable des sapeurs-pompiers de Seine-et-Oise, comparativement à leurs collègues du département de la Seine. Il signala également l'accroissement des centres, passés de 100 en 1956 à 404 en 1957.

Cette disparité sur le plan « assistance » entre les deux départements n'a pas échappé à M. Paul DEMANGE. Le préfet de Seine-et-Oise, en accord avec le Conseil Général, soutiendra en effet avec insistance l'augmentation des crédits alloués par l'Etat, ce qui permettra d'améliorer la dotation du matériel devenu indispensable.

Le maintien des sapeurs-pompiers bénévoles en Seine-et-Oise fut accueilli chaleureusement. Le lieutenant BAER le souligna avec satisfaction. Cette décision récompense dignement le courage inlassable de tous ces hommes si dévoués.

La session 1958, se prolongea par un apéritif offert par la Municipalité de Saint-Cloud.

Le Comité d'Entraide de la Légion d'Honneur

Le comité d'entraide de la Légion d'honneur, groupant les légionnaires domiciliés à Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud, Sèvres, Bellevue, après avoir tenu son assemblée générale à l'Hôtel de ville de Boulogne, s'est rendu à Saint-Cloud pour visiter le poste de commandement de l'autoroute de l'Ouest ainsi que le Musée d'histoire locale. M. Robert HARDOUIN, conservateur, a reçu les congressistes et leur a retracé les faits essentiels du passé de notre ville en leur présentant les documents fort importants dont dispose le musée.

Les Activités des Associations locales

A l'Association des « Amis de Saint-Cloud »

Le Bureau de l'Association des « Amis de Saint-Cloud » s'est réuni au Centre culturel et artistique, sous la présidence de M. Anselme LAURENCE, le dimanche 26 janvier.

De très intéressantes communications ont été faites par MM. Michel DEVÈZE, conseiller général; Francis CHAVETON, maire de Saint-Cloud; René CREVEL, architecte, vice-président de l'Association. Des échanges de vues ont eu lieu entre Mme COUTANT, MM. BONDY, André MARIE, ROLLIN, ROUBAULT. Le bilan financier laissait apparaître au 31 décembre dernier une situation saine.

Par ailleurs, « Les Amis de Saint-Cloud » viennent de publier leur septième numéro. Une fois de plus, il s'agit d'une luxueuse revue, sur papier glacé, qui montre bien que cette société est toujours rayonnante.

Au sommaire de cette publication nous trouvons un exposé de M. Francis CHAVETON, maire de Saint-Cloud, sur « l'aménagement de la place Clemenceau ». Puis MM. Anselme et Robert LAURENCE évoquent la vie et l'œuvre de « André CHEVRILLON » de l'Académie Française.

La rubrique habituelle: « ils habitent Saint-Cloud » est cette fois consacrée à Paul NIVOIX auteur dramatique, Clodoaldien depuis 30 ans.

L'histoire de la cité clodoaldienne n'est évidemment pas oubliée. Signalons tout d'abord une étude sur « les temps préhistoriques à Saint-Cloud », rédigée par M. Robert HARDOUIN, de la Société des Gens de Lettres; de même, « L'Eglise et la seigneurie de Vaucresson » sont présentées par M. Michel DEVÈZE, conseiller général de Seine-et-Oise.

Enfin, M. André MARIE nous conte l'histoire du Château de Montretout (non disparu comme beaucoup de personnes croient), mais qui a été reconstitué à... Dangu, près de Gisors, dans l'Eure!

Amicale des Ecoles Publiques de Saint-Cloud

L'Amicale organise le samedi 26 avril, à 20 h. 30, salle des Fêtes de Saint-Cloud, une grande représentation au profit de la Caisse des Ecoles, et de ses œuvres sociales avec sa troupe théâtrale

« La Compagnie Robert Ducros ». Au programme: *Mademoiselle*, de Jacques DEVAL, pièce en trois actes du répertoire de la Comédie Française.

Le 16 mars le bal d'enfants a été un gros succès. La salle des fêtes était au grand complet, plus de 600 entrées, de très beaux costumes, 200 enfants prirent part au concours. Il faut féliciter les parents qui rivalisèrent de goût et de fantaisie pour déguiser leurs enfants.

Le 21 mars, l'Amicale a donné sa première conférence au Centre culturel, devant une salle comble. M. BONDY, vice-président de l'Amicale et directeur de l'école du Centre conseilla les parents sur l'orientation des enfants pour leur passage dans les différentes sixièmes. Après la conférence, M. BONDY répondit à toutes les questions posées par les parents; devant l'intérêt que présentent de semblables réunions, l'Amicale se propose de renouveler ces conférences.

Crédit Mutuel de Saint-Cloud

L'Assemblée générale de la Caisse du crédit mutuel s'est tenue dimanche 23 mars, au Centre d'action sociale, 28, rue Royale. M. TRODE, directeur, présidait entouré de MM. Pierre MAILLET et CASNIER, assesseurs, devant une cinquantaine de membres. Le rapport du Conseil de surveillance, exposa la situation de la Caisse et l'Assemblée approuva les comptes et le bilan.

MM. COLLAIN et ROLLIN furent réélus membres du Conseil d'administration et, en remplacement de M. JEANNIN membre du Conseil de surveillance; démissionnaire, M. CAPPY fut nommé. Le directeur fit appel au dévouement des jeunes pour venir éventuellement remplacer les anciens et permettre à la Caisse, fondée en 1926 et qui, depuis cette date, n'a cessé de rendre de nombreux services, de continuer son action.

Chez les Vieux Travailleurs Clodoaldiens

L'Union des vieux travailleurs clodoaldiens a tenu son assemblée générale annuelle le 22 février dernier, au Centre culturel de Saint-Cloud.

Le bureau suivant a été élu à l'unanimité:

Président: M. CHAVEGRAND.

Vice-présidente: Mme MÉNARD.

Secrétaire: Mme GLUCK.

Secrétaire-adjoint: M. STEINER.

Trésorier: M. DUCROS.

Commissaire aux comptes: M. DUMAS.

Commission exécutive: Mmes BARBET, BOUDINET, COAT, DUCROS, DUFOUR, MARAIS, ROLLET, VERWACKE, Mes ABRIOU et DERMINEUR.

Autres membres: Mme MALOISEL, MM. BATTAGLIOLA, DUFOUR et SICONET.

Cette élection fut suivie d'un excellent goûter au cours duquel Mme DUFOUR sut, par ses chansons de la belle époque, déchaîner l'enthousiasme de la salle. Et c'est en chantant que les Vieux travailleurs se séparèrent.

Fédération Nationale des Combattants Républicains

La Section de Saint-Cloud de la Fédération des combattants républicains, s'est réunie le dimanche 16 mars 1958.

Après le compte rendu moral et financier, elle a procédé au renouvellement de son bureau:

Ont été élus à l'unanimité:

Président: M. Alexandre HATRY.

Vice-Présidents: Marcel JONACK, Eugène DELARFEUX, Edouard MARÉCHAL.

Secrétaire: Armand LEFÈVRE.

Trésorier: Raymond PRÊTRE.

Membres du Comité: MM. et Mmes ANNET, BONDY, CAPELLI, CATTET, DERMINEUR, DUCROS, DURET, FAGOTHEY, FLOTTERER, GODIN, MARCOIN, PAPELARD, SIMON, VION.

Porte Drapeau: André VERNY.

Ensuite, nominations de diverses commissions (Comité d'entente, Intersociétés, Congrès, Fêtes, etc.).

Au cours de cette réunion l'Association clodoaldienne des Mutilés et les Anciens Prisonniers 1914-1918 ont également élu leur bureau.

Président des Mutilés: M. Edouard MARÉCHAL.

Président des Prisonniers 1914-1918: M. Eugène DELARFEUX.

Il a été décidé en outre de participer à la sortie au Château de Charbonnière (Fête du Muguet) comme tous les ans.

Elle aura lieu le dimanche 4 mai (on peut s'inscrire dès maintenant auprès du président: M. Alexandre HATRY, 28, avenue Foch, Saint-Cloud (Seine-et-Oise)).

Tennis-Club de Saint-Cloud

Le Comité directeur du Tennis-Club de Saint-Cloud fait savoir que les courts seront ouverts à partir du 12 avril, si les conditions atmosphériques le permettent.

Les demandes d'inscription pour les nouveaux membres

sont dès maintenant reçues par M. A.-J. Coucke, 121, rue des Tennerrolles, à St-Cloud (Tél.: MOL 46-87, le matin).

Le professeur Marc-Feuillet sera à la disposition des membres tous les mercredis, matin et soir, à partir du 16 avril. S'inscrire au préalable au siège du Tennis-Club, 48 bis, rue des Tennerrolles, à Saint-Cloud.

Photo Ciné-Club

Après avoir reçu un accueil très favorable lors de sa participation à une exposition de photographies à St-Denis, le Photo-Club compte exposer des sélections à Saintes et à Orléans. Parallèlement à cette activité encore limitée, lors des séances bi-mensuelles sont développées les conférences mises par la Société Kodak à la disposition des organismes s'occupant de la diffusion de la photographie. Quatre conférences ont été données jusqu'à maintenant, elles avaient pour objet:

1. — Eléments de photographie;

2. — Comment faire de meilleures photographies;

3. — La technique du procédé Kodachrome;

4. — La pratique du Kodachrome.

Au mois de mai seront traités les sujets suivants:

— Pour que vos photos plaisent à tous;

— Emploi des filtres colorés.

Le Photo-Club est ouvert à tous: réunions le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois au Centre Culturel et Artistique.

La Chorale scoute « A Cœur Joie »

de Saint-Cloud, sous la direction du très dynamique et très compétent Claude BELLUT, a donné sa fête annuelle, le 8 février 1958 dans la salle municipale de la rue Hébert. Beaucoup de monde. En la personne de M. ROLLIN, la Municipalité était présente, Mme CLÉMENT et M. CHARONDIÈRE, conseillers municipaux l'entouraient.

Le Bal de nuit de « La Clodo »

Le bal de nuit, organisé par la Société sportive municipale l'U.A.S., « La Clodo » au profit de la caisse de secours, a obtenu son succès habituel.

On remarquait parmi les personnalités présentes, MM. CHAVETON, maire; MONSEL, adjoint; CHARONDIÈRE, conseiller municipal; ANTONAT, citoyen d'honneur de Saint-Cloud; HUET président de « La Clodo »; DURIS, LINA, vice-présidents; BAUDRY, secrétaire général de la Société; DRIEUX, président du comité des fêtes de Mai; ROUSSEL et VOGEL, présidents des sections de football et de basket; BEL, secrétaire général de la Section de gymnastique, PARMENT, CLAIRET PERRIN, BUGAT, PODEUR, FAIMALI, FARFAL, GIROMINI, DUCHÈNE, GODIN, dirigeants des diverses sections de « La Clodo ».

Banquet annuel de l'Automobile Club de Saint-Cloud

Le samedi 1^{er} février avait lieu, dans les Salons de la « Réserve » à Saint-Cloud, le banquet annuel clôturant les travaux de l'Assemblée générale de l'Automobile Club de Saint-Cloud.

Le président sortant, M. Jean MARIN, conseiller municipal, a été réélu à l'unanimité.

Le soir, à 20 heures, le banquet avait lieu en présence de M. le Ministre Edouard BONNEFOUS, de M. Francis CHAVETON, maire de Saint-Cloud, de M. R. MONSEL, maire adjoint, de M. le Commissaire de Police, et de M. ANTONAT, citoyen d'honneur de la ville et président du club.

Devant une assistance nombreuse, le président Jean MARIN s'adressant à M. le Ministre Edouard BONNEFOUS, le remercia de sa présence qui faisait honneur au club, brossa les grandes lignes de l'activité de l'Automobile Club de Saint-Cloud, et indiqua les projets pour 1958.

Dans sa réponse improvisée, le ministre Edouard BONNEFOUS, donna un aperçu de sa politique concernant les problèmes ardu à résoudre en matière de circulation routière, de construction de routes, d'autoroutes, et aussi de la défense de cette importante fraction de l'activité nationale que représente l'industrie automobile qui est à l'heure actuelle, en pleine expansion.

Il souligna, d'une façon pertinente, que cette activité devrait bénéficier de l'aide des pouvoirs publics, car elle est pour une large part, une des raisons d'être des Pays Libres.

Cet exposé fort apprécié de l'auditoire a été particulièrement applaudi.

M. le maire et M. ANTONAT — dans une courte allocution — ont bien voulu se déclarer enchantés de cette soirée qui s'est terminée fort tard dans la nuit par une sauterie intime et improvisée, agrémentée d'un intermède offert gracieusement par Mlle Suzy FLYNN qui reporta l'assistance, par ses chansons de la Belle Epoque, à celle héroïque des débuts de l'Automobile.

Le Bureau de l'A.C.S.C. est composé comme suit:

Présidents d'honneur: MM. F. CHAVETON, maire

Vice-Président d'Honneur ANTONAT
CHAUVEAU

Président	Jean MARIN
Vice-Présidents	LEMONNIER
	TINANCOURT
	ROUX
Président sportif	Ch. BUFFAVENT
Directeur administratif	LEMONNIER
Secrétaire général	DRINCENBERT
Secrétaire général adjoint	Mme BUFFAVENT
Trésorier	MM. RIVALLAIN
Trésorier-Adjoint	DUQUENOY
Directeur sportif	RIVALLAIN
Directeur sportif Adjoint	MENIER
Directeur sportif Adjoint	DELL AVERSANO
Directeur Touristique	FORGEOT
Directeur Touristique Adjoint	ROSSINI
Directeur Touristique Adjoint	COUTA
Commissaire aux Fêtes	DEFREMONT

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Comité de Saint-Cloud

La Permanence se tient toujours au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles, le mardi, de 17 h. 30 à 19 h. 30. Chacun peut y trouver tous renseignements sur les différents enseignements de la Croix-Rouge (Secourisme, Soins au foyer, Monitorat) :

- sur les cours collectifs de gymnastique correctrice, Ceux-ci fonctionnent depuis un mois et groupent 40 enfants en quatre groupes différents selon leur cas. 11 autres enfants suivent des cours de gymnastique médicale en leçons particulières;
- sur le don du sang, adresses, jours et heure;
- sur les placements d'enfants et cas sociaux variés.

Le Comité remercie tous ceux qui sont venus au bal du 26 janvier. Les bénéficiaires seront, comme prévu, entièrement employés à l'achat du matériel de secourisme; le matériel fort coûteux doit être parfait.

Le mercredi 26 mars, M. BLAVET, directeur national du secourisme, a remis leur diplôme à 25 nouveaux secouristes de Saint-Cloud et à 15 secouristes de Garches. Mme SOUBEYROUX a pu former quatre équipes actives à Saint-Cloud en donnant l'étoile d'or aux quatre chefs d'équipe: Mlle COOLS, Guy BORIE, Jean GUÉRIN et Lucien CANTINEAU. Mme CHAPELLE, de l'hôpital de Saint-Cloud, crée la première équipe de Garches. Tous ces nouveaux secouristes doivent suivre les séances d'entraînement afin de faire face avec sang-froid et compétence aux nombreux services qu'on attend de la Croix-Rouge: postes de secours, garde et transports d'enfants, aide aux vieillards et aux infirmes, etc.

A propos des journées du sang qui ont été entièrement préparées et organisées par la Croix-Rouge, ayant appris qu'un enfant de Saint-Cloud, atteint de leucémie grave avait constamment besoin de transfusions, nous avons obtenu que le Centre National de Transfusion Sanguine envoie pour cet enfant tous les flacons, nécessaires, mais, par contre, nous avons demandé des volontaires du don du sang. Légalement nous devons attendre le 20 mai (3 mois) pour faire revenir nos volontaires pour ce geste si fraternel et si humain. Nous avons 52 inscriptions, nous en demandons beaucoup d'autres. Venez vous inscrire à la Permanence. Notre dette subsiste en capital « Sang » malgré la mort du pauvre enfant survenue le 27 mars. Que la famille de cet enfant trouve ici notre immense sympathie ainsi que notre compassion.

Tous les ans, il est procédé à une collecte à domicile faite par un spécialiste de la Croix-Rouge Nationale. Adhères tous (200 frs minimum) car la Croix-Rouge ne peut que vous donner tout son temps, mais on ne peut pas faire grand chose sans argent!

Enfin, le 11 mai, aura lieu la journée nationale qui est organisée au profit de chaque comité. Nous quêterons, et nous ferons des concours de ballons. Soyez généreux car nous dépendons de vous pour tout le travail social que nous voulons réaliser.

L'Aéro-Club de Saint-Cloud

Le 2 février dernier, se tenait au Centre Culturel la onzième Assemblée générale de l'Aéro-Club de Saint-Cloud.

Il y fut rappelé que si l'association fut fondée le 5 novembre 1945, la première assemblée générale se tint à l'Hôtel de Ville de Saint-Cloud; il y a dix ans, le 23 mars 1948.

Il s'agissait donc d'un anniversaire et nous avons été heureux de féliciter ceux d'entre nous qui étaient déjà à la tâche à l'époque et qui le sont encore aujourd'hui: M. Francis CHAVEYON, maire de Saint-Cloud, Président d'Honneur; M. Julien Roger OBLE, vice-président; M. Gaston SENEL, Secrétaire général. Nous leur avons dit notre gratitude pour le travail accompli au cours de ces dix années et dont ils peuvent être fiers.

Nous n'avons pas voulu oublier la mémoire du Colonel THENAULT, le regretté commandant de l'Escadrille Lafayette, fondateur de notre association qui s'enorgueillit d'ailleurs aujourd'hui de porter son nom; une délégation s'est en effet rendue au Monument de l'Escadrille Lafayette — malheureusement peu connu de nos concitoyens — qui s'élève dans la partie du Parc située sur le Territoire de Marnes-la-Coquette, à proximité de l'Institut Pasteur, pour se recueillir sur la tombe du colonel THENAULT, et y déposer une gerbe.

Sans vouloir refaire ici l'histoire du club, rappelons que ses premières activités furent des cours techniques et la mise sur pied

d'une section de vol à voile au centre inter-club de Persan-Beaumont; la section vol à moteur n'a fonctionné réellement qu'au début de l'année 1951 lorsque l'Etat, par l'intermédiaire du S.A.L.S. eut affecté un avion STAMPE qui effectua 46 heures de vol dans l'année. Cette section se développa considérablement au cours des dernières années — malheureusement au détriment des autres sections — et l'année 1957 nous apporta des résultats particulièrement intéressants: plus de mille heures de vol (dont 1/6^e environ effectuées par des pilotes âgés de moins de 21 ans); formation de 15 élèves pilotes présentés et reçus au brevet 1^{er} degré; formation de 8 pilotes présentés et reçus au brevet 2^e degré. Parmi ces pilotes trois se destinaient à l'armée. Rappelons également que M. Jean GALOP, notre chef pilote à qui nous sommes redevables de ces excellents résultats a été formé chez nous en 1955.

Actuellement et pour l'année 1958, nous disposons de quatre appareils biplaces: trois « Jodels » pour l'école et les voyages et un « stampe » pour le perfectionnement; rappelons que ce dernier appareil vient de nous être attribué grâce à l'intervention fructueuse de M. Edouard BONNEFOUS, ministre des Travaux publics du Transport et du Tourisme qui, membre d'honneur de notre Association depuis plusieurs années, a bien voulu suivre nos efforts et nous apporter son aide agissante.

Un cinquième appareil doit compléter notre « flotte » avant l'été: il s'agit d'un quadriplace « Jodel », destiné aux baptêmes et aux voyages.

Notre école de pilotage fonctionne tous les jours, sauf le mardi, sur le terrain de Toussus-le-Noble où nous disposons d'un bureau de piste (situé entre le hangar principal et le club-house du Touring-Club de France). Nous pouvons effectuer des baptêmes de l'air, des promenades aériennes, des voyages d'affaires, des vols médicaux, etc.

Nous rappelons également l'existence de nos sections « vol à voile » et « aéromodélisme ». La première fonctionnant au centre inter-club de Persan-Beaumont, la seconde à notre siège social, 40, avenue Foch à Saint-Cloud.

Tous renseignements pourront être demandés à :

M. Alain COUTUREAU, président, 13 bis, rue Preschez, Saint-Cloud MOL. 40-27.

M. Julien-Roger OBLE, vice-président, 15, rue de Buzenval, Saint-Cloud. MOL. 34-29.

M. Jacques TRODE, secrétaire général, 15 bis, avenue de la Pommeraie, Saint-Cloud. MOL. 56-19.

La Société d'Horticulture

Le vendredi 14 mars, à 21 heures, la Société d'horticulture et des jardins populaires de France tint sa réunion d'information annuelle. On sait que le but principal de cette société est de fournir à ses adhérents les meilleurs semences aux meilleurs prix.

M. BONDY, présida cette réunion au cours de laquelle M. BARRET chef-surveillant au parc Monceau donna des recettes pratiques aux jardiniers amateurs. M. MESME, secrétaire local de l'association, tira ensuite la tombola gratuite entre les soixante personnes présentes.

Une réunion analogue eut lieu le 18 mars aux établissements DASSAULT.

Association « Les Amis des Bêtes »

L'Association « Les Amis des Bêtes », dont le président-fondateur est le docteur F. Mery, annonce la création de la filiale de Seine-et-Oise des « Amis des Bêtes », présidée par le docteur ARNAUD, 44, bd de la République, à Saint-Cloud.

Le but de cette association est de « développer par tous les moyens la meilleure connaissance du monde merveilleux des bêtes, pour aider à la conservation de cet équilibre indispensable à la nature qui menace chaque jour davantage l'humanité ».

Déclarations d'Associations

Est parue au Journal officiel du 11 décembre 1957 : Association des Habitants de la Bérençère.

But: Représenter les habitants du parc de la Bérençère, les aider et défendre leurs intérêts communs.

Siège social: 6, parc de la Bérençère à Saint-Cloud.

Est parue également au Journal officiel du 14 décembre: Aide à domicile aux femmes âgées.

But: Organiser au domicile des personnes âgées une aide aussi bien ménagère que soignante.

Siège social: 19, rue du Calvaire, à Saint-Cloud.

Déclaration à la Préfecture de Seine-et-Oise, de l'Association de défense des intérêts des propriétaires du Val d'Or.

But: défense des intérêts des propriétaires du Val d'Or.

Siège social: 32, avenue de Longchamp, Saint-Cloud.

Le Parrainage et Aide aux Vieillards demande à acquérir :

UN PIANO occasion, en bon état, destiné à la Maison de Retraites Lélégard.

Adresser les offres à Mme Lorrain, conseiller municipal, présidente du Parrainage et aide aux vieillards, mairie de Saint-Cloud ou faire les propositions à MOL 43-19.

OFFRES D'EMPLOIS

La Mairie de Saint-Cloud recherche :

Un commis qui sera affecté aux Services Techniques.

Conditions exigées : Ne pas être âgé de plus de 30 ans pour pouvoir être titularisé.

Etre libéré du service militaire.

Indices bruts : 150 à 285.

Traitement (célibataire) de débuts : 37.500 francs.

Les demandes, à adresser à M. le Maire de Saint-Cloud, devront parvenir avant le 15 mai 1958.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Monsieur le Directeur des Services Techniques.

*
**

L'Inspecteur Général des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Conservateur du Domaine de Saint-Cloud, fait connaître que dix emplois de gardiens auxiliaires pour la surveillance et la police des parkings dans le Parc de Saint-Cloud, sont offerts pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 1958.

La présence demandée sera, en principe : le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés toute la journée, et éventuellement une demi-journée, ou même une journée dans la semaine à la convenance de l'intéressé.

La rémunération de cette prestation de service est fixée à 165 francs de l'heure.

Les candidatures sont reçues dès maintenant à la Conservation du Domaine de Saint-Cloud.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE des séances du Conseil Municipal

Séance du 27 Décembre 1957

Présents : M. Chaveton, maire, MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, adjoints, Mmes Clément et Lorrain, MM. Charonnière, Guillaume, Lemonnier, Petit, Colin, Delahaye, Marin, Ducros, Coutureau, Devèze, Hatry, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, MM. Le Guen, Becart.

Absents excusés : M. Beaufocher, qui a donné pouvoir à M. Colin; M. Salles, qui a donné pouvoir à M. Devèze.

Secrétaire de séance : M. Delahaye, qui a été nommé à l'unanimité.

*
**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

*
**

Le Conseil, procédant à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

1^o Décide, à l'unanimité, d'appliquer au personnel communal, avec effet du 1^{er} octobre 1956, les indices de traitements fixés par un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 5 décembre 1957 (indices nets et indices bruts minima et maxima).

Proteste énergiquement contre l'insuffisance des indices de début qui réduit à néant toute possibilité de recrutement et compromet dangereusement la possibilité d'administrer convenablement la ville.

Décide de maintenir les anciens échelons indiciaires de début qui sont plus favorables au personnel en ce qui concerne les catégories ci-après : agent principal, téléphoniste, appariteur-enquêteur, ouvrier professionnel deuxième catégorie et première catégorie, conducteur poids lourds, conducteur d'auto tourisme, chef d'équipe, manœuvre spécialisé.

2^o Décide à l'unanimité, d'étendre au personnel communal, à compter du 1^{er} janvier 1958, les mesures prises par l'Etat en ce qui concerne les augmentations de traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat.

3^o Procède à l'examen des propositions faites par la commission des travaux, d'une part, par la commission des finances et la municipalité, d'autre part, concernant les projets ci-après :

a) Regroupement des services de police dans l'immeuble principal de la propriété sise, 10, place de l'Eglise, récemment acquise

par la ville en vue précisément de l'installation définitive de ces services de police et de la réalisation d'une opération d'urbanisme qui vise à l'agrandissement de la place de l'Eglise, côté sud.

b) Utilisation, par les services municipaux, des locaux de la mairie actuellement occupés par le poste de police, locaux qui deviendront libres à la suite du regroupement envisagé.

c) Travaux à effectuer à l'immeuble principal du 10 place de l'Eglise (ravalement et couverture), en vue d'assurer le clos et le couvert, et travaux de démolition des communs de la propriété. Ensuite travaux de voirie comportant la suppression du square Gounod en vue de l'agrandissement de la place de l'Eglise (côté sud).

d) Agrandissement de la bibliothèque municipale dont les locaux sont manifestement insuffisants, en utilisant les locaux contigus où est installé le musée d'histoire locale de Saint-Cloud et réinstallation de ce musée dans d'autres locaux de la mairie.

e) Aménagement du musée dans les locaux actuels des services techniques municipaux qui fonctionnent eux-mêmes dans des locaux insuffisants et installation de ces services dans l'appartement du secrétaire général de la mairie, ce dernier devant être rélogé dans un logement de fonction à construire sur un terrain communal situé rue des Ecoles.

f) Travaux d'agrandissement de la place de l'Eglise, côté nord, par reprise partielle du jardin du presbytère et construction d'un garage à côté du presbytère.

Après que M. le Maire eut fait observer que l'augmentation de la population n'avait pas seulement ses répercussions sur les écoles mais aussi sur tous les services municipaux qu'il convient de renforcer pour leur permettre de faire face à une tâche accrue, et après qu'il eut également fait ressortir la nécessité d'agrandir la place de l'Eglise, un long débat s'engage sur les projets à réaliser.

Tous les conseillers sont unanimes à reconnaître la nécessité de regrouper les services de police d'agrandir la place de l'Eglise, d'agrandir la bibliothèque municipale, de mettre le musée en valeur et de donner aux services techniques les moyens de travailler dans des conditions convenables, et sont en principe d'accord pour que les projets présentés se réalisent. M. Monsel fait toutefois observer qu'en ce qui concerne l'agrandissement de la place côté nord par reprise partielle du jardin du presbytère (projet qui occasionnera une dépense de l'ordre de 3.200.000 F), il y a des travaux plus urgents à réaliser à la voirie notamment et se demande si dans la conjoncture actuelle il est raisonnable d'engager cette dépense pour n'obtenir en fin de compte que très peu de place supplémentaire pour les autos stationnant sur la place. Il n'est pas contre la réalisation du projet mais il voudrait le voir différé.

M. le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'un projet d'ensemble d'aménagement de la place de l'Eglise et qu'il serait souhaitable que cet aménagement se fasse au plus tôt, qu'il n'est pas négligeable de récupérer 180 m² de terrain pour le stationnement des voitures.

M. Devèze qui, en sa qualité d'universitaire, s'intéresse tout particulièrement au musée, fait ressortir les possibilités d'accroissement des collections du musée de Saint-Cloud par les dons d'autres musées, notamment de celui de Sceaux, et de la nécessité de mettre ces collections en valeur. Puisqu'il n'apparaît pas possible de construire un musée dans le parc de Saint-Cloud, ce qui eut été la solution la plus convenable, M. Devèze se montre très favorable pour l'installation du musée dans les locaux actuellement occupés à la mairie par les services techniques.

C'est également le sentiment de M. Laurence, maire-adjoint, chargé des questions culturelles.

M. le Maire fait observer que le musée placé tout à côté du hall de la mairie, dans les locaux actuels des services techniques, sera très en vue et pourra être constamment visité par les personnes qui ont affaire aux services municipaux.

MM. Becart et Le Guen insistent tout particulièrement sur la nécessité de présentation de plans d'ensemble pour la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires à la vie communale. M. Le Guen indique qu'après la Libération, il avait lui-même envisagé les possibilités de regroupement de différents services en utilisant le presbytère et en installant M. le Curé dans un autre immeuble.

M. le Maire réplique que les projets présentés constituent un plan d'ensemble.

M. Coutureau, qui aimerait que les travaux d'agrandissement de la place de l'Eglise, côté sud et côté nord, se fassent en même temps et qui est en principe d'accord pour la réalisation des autres projets d'aménagement, s'étonne toutefois des modifications apportées aux propositions de la commission des travaux dont il est le rapporteur, par la commission des finances d'abord et la municipalité, ensuite, et demande que ces questions soient revues par les commissions.

C'est également l'avis de M. Lemonnier qui voudrait voir examiner par la commission des travaux les plans du logement de fonction.

M. Ducros aimerait que pour ce logement on ménage l'avenir en prévoyant les possibilités d'agrandissement.

Par différents votes successifs sur chacun des projets, un accord de principe est obtenu et il est décidé :

— que les conseillers municipaux se rendront sur place le dimanche 29 décembre;

— que les commissions des travaux et des finances se réuniront respectivement les 3 et 5 janvier;

— que le Conseil se prononcera définitivement le 10 janvier 1958 au cours d'une deuxième réunion de sa session ordinaire.

4° Décide, par 20 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste et du groupe socialiste et une abstention, celle de M. Hatry, de faire procéder aux travaux de remise en état du chœur de l'Eglise et de voter à cet effet un crédit de 1.500.000 francs.

M. Primel, après avoir déclaré qu'il n'intervient pas parce que des travaux sont prévus dans l'église, fait remarquer qu'il y a dans Saint-Cloud et à la voirie notamment des travaux plus urgents.

MM. Rollin et Coutureau signalent que l'église est un bâtiment communal et que le chœur s'est abîmé pendant la guerre par suite des infiltrations d'eau qui se sont produites en raison du manque d'étanchéité de la couverture.

M. Le Guen répond que les services techniques qui disposent chaque année d'un crédit d'entretien au budget n'auraient pas dû attendre si longtemps pour réparer la toiture. M. Rollin réplique que c'était la période de guerre et que l'on ne disposait pas des moyens nécessaires pour effectuer des réparations.

M. Coutureau précise que pour procéder à la remise en état du chœur de l'église, il fallait attendre que les murs soient parfaitement secs.

Pour répondre, d'autre part, à une observation de M. Becart, qui fait remarquer qu'il y a une différence de 300.000 F entre les chiffres de la commission des travaux et ceux de la commission des finances, MM. Coutureau et Colin précisent que cette différence est motivée par la nature même des travaux qu'il est difficile de chiffrer très exactement; qu'il y a lieu hélas! de compter avec des imprévus.

7° Après que M. le Maire eut passé la présidence à M. Monsel, premier adjoint, comme le veut la loi, et s'être retiré de la salle, décide par 21 voix contre 4, celles des conseillers communistes, d'approuver le compte administratif de la ville pour les opérations financières de l'exercice 1956, compte qui donne à l'état final les résultats suivants:

Recettes	519.455.336 F
Dépenses	500.064.823 F

Excédent net de recettes	19.390.513 F
--------------------------------	--------------

Approuve, en même temps que le compte administratif, les dépenses imprévues de 1956 et le compte des redevances versées par Gaz de France en 1956.

8° Décide, à l'unanimité, de reporter à la séance du 10 janvier le vote du budget additionnel de 1957 de la ville et de passer aux autres questions portées à l'ordre du jour.

9° Décide, à l'unanimité, d'approuver un avenant à la police d'assurance responsabilité civile du service d'incendie, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France qui couvre, à des conditions avantageuses, le risque responsabilité civile des véhicules d'incendie de la commune ayant été dans l'obligation de majorer les primes en raison des augmentations réclamées par les Compagnies d'assurances, du fait de l'aggravation des risques de circulation.

10° Décide, à l'unanimité, de rembourser une concession de 100 ans acquise dans le cimetière de Saint-Cloud et devenue disponible.

11° Décide, à l'unanimité, d'aliéner au profit de la Société dite « Réserve de Buzenval », une parcelle de terrain communal de 1 a 68, située à l'angle de la rue de Buzenval et de la rue du Camp Canadien, l'apport de cette parcelle de terrain sur laquelle est édifié un bâtiment d'habitation (l'ancien bureau d'octroi) constituant la participation de la ville dans les travaux de construction d'un immeuble collectif d'habitation que la société en question, qui est une émanation de la Caisse de préfinancement de Saint-Cloud, se propose d'édifier rue de Buzenval et rue Henri-Régnauld.

La Société devra en contre-partie de cet apport s'engager:

a) à reloger l'occupant de l'immeuble communal qui est un employé de la ville;

b) à mettre à la disposition de la ville une quinzaine de logements en accession à la propriété, qui seront proposés à des prioritaires de Saint-Cloud.

Il est précisé qu'il s'agit de logements économiques et familiaux préfinancés, notamment, au moyen de la contribution de 1 % des entrepreneurs et que cette réalisation permettra de rendre plus agréable ce quartier de Saint-Cloud un peu déshérité.

12° M. le Maire signale qu'en raison, d'une part, des hausses intervenues dans tous les chapitres du budget, d'autre part, des nouvelles charges résultant notamment de la mise en service d'un nouveau groupe scolaire et du relèvement des traitements des agents communaux, l'établissement du budget primitif de 1958 s'annonce assez difficile. Il indique que, parmi les ressources à rechercher dès à présent, il en est une qui doit être votée avant le 31 décembre 1957 si l'on veut que le recouvrement soit assuré en 1958; c'est celle qui concerne les licences des débits de boissons. Il précise que le tarif actuel de Saint-Cloud, qui est de 6.000 F par an pour les licences restreintes et de 12.000 F pour les licences de plein exercice, n'est qu'au tiers du tarif maximum fixé par la loi. Il propose, en accord avec la municipalité, de relever le tarif actuel de 25 % seulement.

Par 21 voix et 6 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste et du groupe socialiste, il est décidé de relever le tarif de 25 %.

M. le Maire demande à M. Bottigelli s'il a une raison à donner pour l'abstention de son groupe. M. Bottigelli déclare que ce relè-

vement n'est pas suffisant. M. Lemonnier demande alors à M. Bottigelli de faire une autre proposition. M. Bottigelli déclare qu'il voudrait voir appliquer le tarif maximum. Un conseiller propose 50 % au lieu de 25 % et il est passé au vote sur cette nouvelle proposition. Ce vote donne les résultats suivants:

— Ont voté pour le relèvement de 50 %: MM. Primel, Comeau, Bottigelli, Mme Chéron, MM. Becart, Le Guen, Rollin, Schreder, Joulia, Mme Clément, M. Charondière, Mme Lorrain, MM. Guillaume et Coutureau.

— Ont voté contre, c'est-à-dire pour le maintien des 25 %: MM. Chaveton, Monsel, Laurence, Lemonnier, Petit, Marin, Colin, Beaufocher, Delahaye, Devèze, Ducros, Hatry, Salles.

Soit: 14 voix pour les 50 % contre 13 voix pour les 25 %.

Le lendemain de la séance, MM. Schreder, Guillaume, Mmes Lorrain et Clément faisaient savoir qu'il y avait eu confusion en leur esprit et qu'ils entendaient, avant l'approbation du procès-verbal, rectifier leur vote en déclarant ne pas voter pour les 50 % mais pour le maintien des 25 %.

En conséquence, la majorité n'étant pas acquise pour le relèvement de 50 %, le tarif des licences des débits de boissons ne sera relevé que de 25 %, ce qui donnera:

Licence restreinte	7.500 F par an au lieu de 6.000 F
Licence de plein exercice ..	15.000 F par an au lieu de 12.000 F

Le maire lève ensuite la séance, après que le Conseil eut décidé de se réunir à nouveau, sans convocation préalable, le vendredi 10 janvier 1958.

Séance du 10 Janvier 1958

Présents: M. Chaveton, maire, MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, adjoints, Mmes Clément et Lorrain, MM. Charondière, Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Delahaye, Marin, Colin, Ducros, Coutureau, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, M. le Guen.

Absents excusés: MM. Salles, Devèze, Hatry, Becart.

M. Becart a donné pouvoir à M. Le Guen.

Le Conseil reprend les questions non réglées à la séance précédente.

Après lecture par les rapporteurs, M. Coutureau pour la commission des travaux et M. Charondière pour la commission des finances, des rapports de ces deux commissions qui ont réexaminé les différents projets d'aménagement renvoyés par le Conseil municipal pour études complémentaires, le Conseil

1° Décide:

a) de regrouper tous les services de police dans l'immeuble communal sis, 10, place de l'Eglise et de louer cet immeuble à l'Etat qui devra le prendre dans l'état où il se trouve, la ville n'assurant que le clos et le couvert. Fixe le montant du loyer à payer par l'Etat, avec lequel un bail de 3-6-9 ans sera conclu. Vote un crédit de 1.500.000 F au budget additionnel de 1957 pour régler les travaux de ravalement de l'immeuble, ceux à effectuer à la couverture et ceux concernant la démolition des communs de la propriété, en vue d'amorcer l'opération d'urbanisme envisagée visant à l'agrandissement de la place de l'Eglise côté sud.

b) D'utiliser pour les services municipaux les locaux du poste de police ainsi libérés.

c) D'agrandir la bibliothèque municipale en utilisant les locaux contigus actuellement occupés par le musée. Vote pour cet agrandissement un premier crédit de un million au budget additionnel de 1957.

d) D'installer le musée dans les locaux actuels des services techniques à la mairie et de transférer lesdits services techniques dans l'appartement du secrétaire général situé au dernier étage de la mairie. Vote un crédit de un million de francs au budget additionnel pour ces transformations.

e) De faire construire sur un terrain communal de la rue des Ecoles un logement de fonction pour reloger le secrétaire général. Approuve les plans de ce logement qui sera une villa à rez-de-chaussée surélevée, conçue de telle sorte que l'on puisse prévoir dans l'avenir son agrandissement. Ouvre par prélèvement sur les fonds libres de l'exercice en cours un premier crédit de 5 millions de francs.

f) De procéder, après la démolition des communs de la propriété communale du 10, place de l'Eglise, aux travaux de voirie destinés à l'agrandissement de la place de l'Eglise, côté sud, travaux qui ont déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal et qui ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral. Ouvre pour ces travaux un crédit de 2.500.000 F à inscrire au budget primitif de 1958.

g) En ce qui concerne les travaux d'agrandissement de la place de l'Eglise côté nord par reprise partielle du jardin du presbytère avec construction d'un garage à proximité dudit presbytère, travaux chiffrés à 3.200.000 F, décide le principe de leur exécution en envisageant leur financement au budget additionnel de 1958. Cette question sera donc revue lors de l'établissement de ce budget.

L'unanimité s'est faite sur tous ces points, à l'exception de M. Coutureau qui s'est abstenu, sauf en ce qui concerne le logement de fonction, en indiquant qu'il n'était pas d'accord sur l'échelonnement des travaux d'agrandissement de la place de l'Eglise, agran-

dissement qui, selon lui, doit faire partie d'un tout. Il fait observer que la question d'agrandissement de la place côté nord a été décidée par le Conseil municipal en 1954 et que le fait de reporter ces travaux au budget additionnel 1958 risque de différer trop longtemps ceux-ci.

2° Décide, par 20 voix contre 4, celles des conseillers du groupe communiste (sur 24 présents), de voter, après lecture par le Maire de son rapport, le budget additionnel de 1957 de la ville, budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 255.184.475 F, soit pour les reports : 142.379.242 F et pour les compléments : 112.805.233 F.

M. Bottigelli demande diverses précisions concernant des crédits de reports et, notamment, sur un crédit de 3.438.250 F figurant dans les restes à payer, sous la rubrique « participation de la commune dans le déficit H.L.M. ».

M. Charondière demande si la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » a fourni ses comptes de gestion et où en est la question du règlement de la dette de la ville pour laquelle un autre crédit de 5 millions a été inscrit au budget primitif de 1957.

M. le Maire répond que les comptes de gestion ont été fournis pour les exercices 1955 et 1956 et qu'ils ont été confiés à M. Poulain, expert comptable, qui a été chargé de les examiner et de présenter un rapport.

M. Charondière, en ce qui concerne les fonds prévus au budget additionnel pour la S.E.M.I.B.O. pour l'opération de la rue Sevin-Vincent, demande que l'intérêt des sommes versées par les co-contractants et non utilisées immédiatement, puisque la construction n'est pas encore commencée, soit reversé au compte desdits co-contractants.

M. Joulia répond que la chose a été envisagée. Il indique, puisqu'il est question de la S.E.M.I.B.O., que le chantier va être ouvert très prochainement, que des difficultés ont été rencontrées pour l'obtention des permis de construire en raison des objections soulevées par les Ponts et Chaussées pour l'égout. M. Joulia ajoute que la S.E.M.I.B.O. n'envisagerait pas de faire aménager un chauffage collectif dans l'immeuble en raison de la dépense que cela entraînerait pour les co-contractants, dépenses d'établissement et dépenses de consommation. La S.E.M.I.B.O. ferait installer des conduits de fumée et chacun des propriétaires assurerait lui-même son chauffage.

M. Charondière et plusieurs autres conseillers sont plutôt partisans du chauffage collectif.

M. Joulia dit que la question sera examinée avec les co-contractants.

M. Coutureau pense que tout cela ne doit pas empêcher les travaux de commencer.

Pour en revenir au budget additionnel, M. Le Guen déclare qu'il vote ce budget, sous les réserves qu'il a formulées, ainsi que son collègue, M. Bécart, lors des débats intervenus sur différentes questions qui ont leur répercussion au budget.

Questions diverses

a) L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire passe aux questions diverses, en signalant que depuis plus de deux ans, il contacte sans succès les différentes maisons de publicité pour louer les panneaux d'affichage du passage souterrain de l'autoroute. Il indique que M. Moureau, notre afficheur municipal, s'offre de louer ces panneaux pour la somme annuelle de 25.000 F. Il propose au Conseil d'accepter cette offre.

— Le Conseil, à l'unanimité, décide de louer à M. Moureau, pour la somme annuelle de 25.000 F, les panneaux d'affichage du tunnel de l'autoroute place G.-Clemenceau.

b) Au sujet d'un projet de construction par l'Etat, dans le jardin de l'immeuble sis 2, avenue Pozzo-di-Borgo, d'un nouveau bâtiment de six étages, d'une hauteur de 25 mètres à usage d'internat, de cuisine et de réfectoire pour les élèves de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, projet qui n'a pu obtenir le permis de construire en raison des avis défavorables émis par le Comité de Décentralisation institué par le décret du 30 juin 1955 et la commission appelée à se prononcer sur l'agrément préalable, M. le Maire signale que l'Etat — Ministère de l'Education nationale — qui a procédé aux adjudications de travaux, se disposerait à poursuivre la réalisation du projet malgré l'absence de permis de construire et les avis défavorables donnés par le Secrétaire d'Etat à la Reconstruction, ledit projet n'étant au surplus pas conforme aux dispositions concernant l'aménagement de la Région parisienne, limitant à 15 mètres de hauteur les bâtiments à l'emplacement prévu. Il demande au Conseil d'élever une protestation sur la façon de procéder de l'Etat d'édifier un bâtiment sans permis de construire et déclare que si ce projet, qui ne tient pas compte des prospects, devait se réaliser tel qu'il est présenté, c'en serait fait du plan d'aménagement communal.

Après intervention de MM. Bottigelli, Le Guen, Lemonnier, Rollin, Schreder, Laurence et Colin et un échange de vue avec M. le Maire sur la nécessité de maintenir l'Ecole Normale Supérieure à Saint-Cloud et de procéder à son agrandissement, le Conseil, sans vouloir faire siennes les observations du Comité de Décentralisation qui a classé l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud dans la catégorie des établissements dont le maintien dans la région parisienne n'est admis qu'à condition de n'y procéder à aucune extension, élève une protestation sur la façon d'agir d'un service de l'Education Nationale qui se dispose à édifier une construction

qui n'est pas conforme aux dispositions des plans d'aménagement et pour laquelle le permis de construire n'a pu être délivré.

Le Conseil, unanime, reconnaît les services rendus à la Nation par cette grande Ecole mais estime que sa place est dans le parc de Saint-Cloud où il est possible à l'Education Nationale d'implanter de nouveaux bâtiments sans pour autant frustrer le public d'espaces verts; que dans l'impossibilité absolue de réaliser de nouvelles constructions dans le parc, le nouveau bâtiment envisagé pourrait être édifié avenue Pozzo-di-Borgo, mais à condition toutefois que le projet soit remanié (afin de le rendre conforme aux dispositions réglementaires) et que le permis de construire soit délivré.

c) M. le Maire signale au Conseil qu'une loi du 7 août 1957 a autorisé le Gouvernement à fixer :

1° Les conditions dans lesquelles les lotisseurs, les organismes constructeurs ou les entreprises industrielles contribueront à la réalisation des équipements publics rendus nécessaires par leurs constructions ou installations, sous la forme de réalisation de travaux, d'apport de terrains ou de participation financière.

2° Les conditions dans lesquelles sera assuré le raccordement des immeubles nouveaux ou existants aux divers réseaux urbains.

3° Les obligations des concessionnaires de services publics en ce qui concerne les charges d'équipement résultant des constructions neuves.

4° Les conditions dans lesquelles il pourra être demandé aux propriétaires de terrains nouvellement équipés par les soins de la collectivité de rembourser, au moment où ils construisent, une partie des dépenses engagées par la collectivité.

En attendant que des dispositions réglementaires interviennent sur ces différents points, plusieurs parlementaires également maires ont pensé qu'il ne fallait pas attendre davantage pour prendre les mesures qui s'imposent en ce qui concerne notamment les écoles que les communes doivent édifier pour recevoir les enfants des familles nouvelles qui viennent s'installer dans des constructions neuves sur leur territoire. Ils ont donc suggéré que les maires n'accordent l'autorisation de construire des groupes importants de logements qu'en contre-partie d'un engagement d'assurer les frais correspondant à la création d'une classe par vingt appartements pour la partie non subventionnable supportée par le budget communal. Ils ont estimé que vingt appartements constituaient un apport de 35 élèves et nécessitaient l'ouverture d'une classe nouvelle.

Le Maire, après avoir fait savoir que la partie non subventionnable d'une classe neuve ressortait à Saint-Cloud à 3 millions de francs, demande au Conseil de décider qu'à dater de ce jour, aucune autorisation de construire ne pourrait être donnée par le Maire si l'organisme constructeur de groupes importants de logements ne s'engageait pas préalablement à verser à la ville de Saint-Cloud cette somme de 3 millions par classe, à raison d'une classe pour vingt appartements, étant entendu qu'en seraient dispensés les constructeurs qui obtiennent la participation de la ville (H.L.M., Caisse de Préfinancement, Société d'Economie mixte, etc.).

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les propositions du Maire et charge la commission des finances d'établir un règlement à lui soumettre.

d) M. le Maire demande à l'assemblée de statuer sur les demandes de levées de décisions d'insalubrité concernant, d'une part, l'immeuble sis 8, place du Pas appartenant à Mme Folliot, d'autre part, les immeubles sis 4, place du Pas et 4 et 6, rue Gaston-Latouche appartenant aux héritiers Deschamp.

Le Conseil, adoptant les conclusions de sa commission des travaux qui a examiné les questions, décide, à la majorité, d'émettre un avis favorable à la levée des mesures d'insalubrité mais seulement en ce qui concerne le bâtiment C situé place du Pas, les immeubles Deschamp, où se trouvent les boutiques du boulanger et du charcutier et qui comporte trois étages sur rez-de-chaussée. Ne peut, en raison des difficultés d'aménagement des autres immeubles afin de les rendre salubres, prendre les demandes en considération. En ce qui concerne l'avis favorable donné, le groupe communiste vote contre et le groupe socialiste s'abstient.

e) M. le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un télégramme qu'il a reçu de Maidenhead et par lequel le Président Lord Palmer, les officiers et les membres de la Chambre de Commerce de Maidenhead adressent leurs bons vœux au Maire, au Conseil municipal et à la population clodoaldienne.

Le Conseil charge M. le Maire d'envoyer des remerciements et de présenter au Président de la Chambre de Commerce de Maidenhead ainsi qu'aux municipalités et aux populations des villes jumelées avec Saint-Cloud, les vœux les plus sincères de l'assemblée clodoaldienne.

INTERVENTIONS DIVERSES

— M. Bottigelli demande quelles mesures on compte prendre pour l'égout du boulevard Jules-Peltier qui est en très mauvais état et rappelle sa requête concernant l'apposition au passage à niveau de ce boulevard, passage qui est fermé la nuit, d'un panneau signalant un passage supérieur.

M. Schreder répond que l'égout est très souvent débouché par les services municipaux mais qu'étant donné le mauvais état des ouvrages, il y a lieu d'envisager sa réfection; que pour le panneau réclamé, la commande a été passée.

— M. Comeau s'inquiète de voir arrêtés depuis déjà longtemps

les chantiers de travaux de l'entreprise Thireau-Morel qui s'était engagée à construire des immeubles sur un terrain qui devait être exproprié par la ville et qui ne l'a pas été, le propriétaire s'étant engagé à y construire des immeubles. Il pense que le délai est expiré et qu'il y a lieu de reprendre l'affaire.

M. le Maire indique que les sociétés immobilières propriétaires des terrains situés quai Carnot et avenue Bernard-Palissy ont, du fait de la situation économique actuelle, rencontré les plus grandes difficultés pour assurer le financement de leurs projets et qu'elles envisagent de céder le tout à la Caisse des Dépôts et Consignations.

— Mme Chéron rappelle la lettre adressée au Maire par Mme Tardy, qui n'a pu faire admettre sa mère âgée de 86 ans à l'hôpital de Saint-Cloud et qui a été dans l'obligation de la faire transporter à l'hôpital de Versailles où elle est décédée quelques jours après. Mme Tardy demande que la ville prenne en charge la dépense que cette dernière aurait eu à supporter si sa mère, économiquement faible, était décédée à Saint-Cloud.

M. le Maire répond que les obsèques des personnes indigentes sont à la charge du concessionnaire et que la ville n'ayant rien à payer ne peut rien rembourser, que la requête de Mme Tardy sera toutefois examinée par le Bureau d'Aide sociale.

— M. Ducros demande qu'une démarche soit faite auprès de la S.N.C.F. pour augmenter le nombre des voitures sur les trains de la ligne Saint-Cloud-Paris Saint-Lazare et pour que les trains rapides s'arrêtent à la gare du Val d'Or.

M. le Maire ne manquera pas d'intervenir à ce sujet.

— M. Primel signale l'insuffisance du chauffage dans les locaux de la gare de Saint-Cloud-Montreuil et le mauvais état des w.c.

— M. Le Guen signale une nouvelle fois le mauvais état des trottoirs du bas de la rue Dailly et demande que le trottoir côté gauche, qui est très large, soit diminué pour permettre la création d'un parking qui permettrait aux nombreux camions de se ranger convenablement plutôt que de monter sur le trottoir.

— M. Charonnière demande où en est la question d'un second terrain de football pour « La Clodo » sur l'emplacement compris dans la partie désaffectée du parc de Saint-Cloud, entre la Porte Verte et la Porte Jaune.

M. Monsel lui donne lecture d'une lettre des Services d'Architecture au Ministère de l'Éducation nationale, par laquelle ces services indiquent que le terrain réclamé a été concédé à la ville de Garches pour des jardins ouvriers et qu'il ne lui était pas possible de donner dans le parc un autre terrain à la ville de Saint-Cloud.

— M. Bottigelli signale que le Comité de la Paix de Saint-Cloud n'a pas été admis à l'Intersociétés et indique que le but de la demande formulée par ce Comité, était d'obtenir la gratuité de la salle des fêtes.

M. Monsel lui répond que la gratuité n'est accordée qu'aux sociétés et groupements de Saint-Cloud subventionnés par la ville. La séance est levée à 11 h. 40.

Le Secrétaire de Séance,
D. DELAHAYE.

Vu : Le Maire,
CHAVETON.

Séance du 19 Mars 1958

Présents : M. Chaveton, maire, MM. Monsel, Rollin, Schreder, Joulia, adjoints, Mme Clément, M. Charonnière, Mme Lorrain, MM. Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Devèze, Hatry, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, M. Becart.

Absents excusés : M. Laurence, adjoint, MM. Guillaume, Lemonnier, Le Guen.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Laurence a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Guillaume a donné pouvoir à M. Colin.

M. Lemonnier a donné pouvoir à M. Marin.

M. le Guen a donné pouvoir à M. Becart.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. Becart, qui proteste contre la rédaction du procès-verbal de la séance du 27 décembre 1957, où il est fait état de rectifications de vote concernant le relèvement du tarif des licences de débits de boissons.

Après un débat auquel prennent part MM. Schreder, Bottigelli, Rollin, Coutureau, Primel, Devèze, Delahaye, il est décidé que M. Becart écrira à la préfecture, par le canal de la mairie, aux fins de savoir si la délibération prise au sujet du relèvement du tarif des licences de débits de boissons est valable ou s'il y a lieu de procéder à un nouveau vote.

M. Becart s'étonne ensuite que l'on puisse exiger des organismes constructeurs une participation à la réalisation des équipements publics rendus nécessaires par les nouvelles installations ou constructions, alors qu'aucune loi ne le prévoit. Le Conseil municipal à son sens n'a pas le pouvoir de créer des impôts.

M. le Maire indique qu'il s'agit là d'une mise en garde vis-à-vis des constructeurs et que l'impôt sera appliqué dès que la loi sera promulguée.

M. Becart aborde ensuite la question de l'agrandissement de l'École Normale Supérieure, estime que l'on a fait beaucoup de bruit pour rien.

M. Devèze fait remarquer que, passé le délai de quatre mois après le dépôt de la demande de permis de construire, les travaux peuvent être commencés.

M. Neveu, directeur des Services techniques, répond, à la demande de M. le Maire, que cela est exact, à condition que le projet présenté soit réglementaire et conforme aux règlements de l'Urbanisme, ce qui n'était pas le cas.

M. le Maire précise qu'il s'agissait d'un projet de construction de sept étages sur une salle de gymnastique, construction qui ne tenait pas compte des prospects et faisait écran devant l'immeuble du 7 bis, rue Coutureau; qu'à la suite d'une pétition des locataires de cet immeuble, il a été obligé d'intervenir.

Finalement le procès-verbal des séances du Conseil municipal des 27 décembre 1957 et 10 janvier 1958 est adopté à l'unanimité, les réserves suivantes étant faites : les groupes de M. Salles, communiste, socialiste et M. Charonnière n'approuvent pas le paragraphe concernant le relèvement du tarif des licences de débits de boissons.

Procédant ensuite à l'étude des questions portées à l'ordre du jour, le Conseil :

Décide :

1° D'affecter 90 % des fonds de la Caisse départementale scolaire au règlement des travaux du groupe scolaire de la rue du Pierrier. Cette proposition est justifiée par le fait que le versement de la subvention, qui devait être effectué en 1956, est reporté à une date ultérieure.

Ont voté pour : les groupes de la majorité, de M. Salles et socialiste.

Ont voté contre : le groupe communiste.

2° A l'unanimité, de relever les indemnités représentatives de logement au personnel enseignant non logé.

3° A l'unanimité, de revaloriser les indemnités du régisseur des cantines scolaires.

4° De relever le prix des repas dans les cantines scolaires.

Ont voté pour : le groupe de la majorité.

Ont voté contre : les autres groupes.

5° A l'unanimité, d'attribuer des subventions aux sociétés locales en ayant fait la demande et ayant une existence légale.

M. le Maire lève la séance à 23 h. 30, après avoir indiqué qu'il convoquera le Conseil pour la seconde séance de la session.

Séance du 21 Mars 1958

Présents : M. Chaveton, maire, MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, adjoints, Mme Clément, M. Charonnière, Mme Lorrain, MM. Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Salles, Ducros, Devèze, Hatry, Primel, Bottigelli, Mme Chéron.

Absents excusés : MM. Guillaume, Lemonnier, Coutureau, Comeau, Le Guen, Becart.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Guillaume a donné pouvoir à M. Colin.

M. Lemonnier a donné pouvoir à M. Marin.

M. Coutureau a donné pouvoir à M. Ducros.

M. Comeau a donné pouvoir à M. Bottigelli.

M. Becart a donné pouvoir à M. Hatry.

Le Conseil, poursuivant son ordre du jour,

6° Adopte à l'unanimité :

— l'échange de jeunes gens entre Maidenhead et Saint-Cloud, — la réception à Saint-Cloud de jeunes filles italiennes et allemandes,

— le déplacement de la délégation officielle à Bad-Godesberg.

7° Approuve, à l'unanimité, les nouveaux barèmes proposés par la Municipalité pour les enfants qui fréquenteront la colonie de vacances municipale de Charbonnière en 1958.

Ces barèmes sont les suivants :

Pour les familles dont les ressources, y compris les allocations familiales, sont par mois et par personne :

	par jour et par enfant
inférieures à 10.000 F	120 F
de 10.001 à 11.000 F	240 F
de 11.001 à 12.000 F	330 F
de 12.001 à 14.000 F	390 F
de 14.001 à 16.000 F	440 F
de 16.001 à 18.000 F	490 F
de 18.001 à 20.000 F	540 F
au-dessus de 20.000 F	600 F

Le Conseil décide, en outre, d'accorder le barème inférieur à celui dans lequel elles se trouvent, à toutes les catégories d'assurés sociaux ne bénéficiant pas des primes de vacances.

8° Adopte, à l'unanimité, le programme des travaux à effectuer en 1958, tant sur les bâtiments communaux et dans les groupes scolaires que sur la voirie urbaine (assainissement, éclairage public, etc.), programme présenté par la commission des travaux et ayant reçu l'avis favorable de la commission des finances.

9° Vote, à l'unanimité, la cession gratuite d'une parcelle de terrain par la Caisse des dépôts et consignations pour l'aménagement d'un parking.

1° Nomme une commission restreinte pour étudier sur place la nécessité et les possibilités de vente de la ferme et d'une parcelle de terrain dépendant du Domaine de Charbonnière.

Décide:

11° Le relèvement du prix des bains-douches.

Ont voté pour: les groupes de la majorité, de M. Salles et socialiste.

Le groupe communiste s'est abstenu.

12° A l'unanimité, le relèvement du prix des concessions dans le cimetière, des droits d'exhumation et de caveau provisoire.

13° A l'unanimité, le relèvement de l'abonnement à la bibliothèque municipale, étant entendu que la gratuité complète est accordée, sur leur demande, aux économiquement faibles, aux grands mutilés et aux personnes se trouvant dans une situation digne d'intérêt.

14° A l'unanimité, la création d'un poste d'assistante sociale (mi-temps à l'hôpital, mi-temps à la mairie).

15° A l'unanimité, l'admission en non valeur de cotes irrécouvrables.

16° Vote les dépenses du budget primitif de 1958.

Ont voté pour: les groupes de la majorité et de M. Salles.

A voté contre: M. Bécart.

S'est abstenu: le groupe communiste.

M. Le Guen, absent, n'a pas pris part au vote.

A la suite d'une remarque de M. Salles, le Conseil décide à l'unanimité de relever les honoraires du médecin de l'état civil.

Sur la proposition de M. Bottigelli, le Conseil émet le vœu que les services de l'Education nationale assurent l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles et forment à cet effet un personnel spécialisé.

17° Vote les recettes du budget primitif de 1958.

Ont voté pour: le groupe de la majorité et de M. Salles.

Ont voté contre: le groupe communiste et M. Bécart.

M. Le Guen, absent, n'a pas pris part au vote.

M. Bottigelli demande que la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels soit rajustée. Par ailleurs, il estime la taxe d'enlèvement des ordures ménagères trop élevée.

M. le Maire lui fait observer que le service d'enlèvement des ordures ménagères reste déficitaire bien que la taxe soit portée de 75 à 110 %.

Décide:

18° A l'unanimité, de passer des marchés de gré à gré avec les grossistes de Saint-Cloud qui consentent aux cantines scolaires les prix de gros.

19° A l'unanimité, d'appliquer au personnel communal les dispositions du décret N° 58-141 du 13 février 1958 relatif aux traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat en 1958.

20° Nomme deux délégués du Conseil municipal à la Chambre des métiers.

21° Donne son accord sur les honoraires réclamés par l'expert comptable chargé par la Ville de la vérification de la comptabilité de la Société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille ».

22° Emet un vœu pour la revalorisation des prestations familiales.

23° Accorde la garantie de la Ville pour l'emprunt contracté auprès de l'Etat pour la construction de 50 logements sur le terrain communal rue du Docteur-Desfossez et rue Dailly par la S.A. d'H.L.M. « Le Logement Familial du Bassin Parisien ».

24° Charge M. Joulia, adjoint au maire, qui s'occupe des questions de logement, de continuer les pourparlers avec l'Entreprise Thireau-Morel, en vue de la construction d'un ensemble d'immeubles quai Carnot.

La séance est levée, le 22 mars, à minuit.

Le secrétaire de séance:
D. DELAHAYE

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Janvier 1958

Agnès, Marie, Hélène, Geneviève Boucart - Odile, Marthe, Louise - Martine, Jeanne, Laure Dumoncel (1^{re} jumelle) - Robert, René, Charles Dumoncel (2^e jumeau) - Catherine, Yvette Billault - Stéphane, Laurent Claude Lamy - Véronique, Michelle Soulie - Viviane, Eugénie, Germaine Perot - Lucien Laveissière - Jean-Claude, Gilbert, René Walther - Michel, Alain Nidegger - Patrick, Jean-Marie Bor - Brigitte, Marie, Nathalie Bresson - Michèle, Yvonne Denizon.

Février 1958

Guy, Paul, Maurice Lemonnier - Marie, Lazaridou - Véronique, Juliette, Marie-Claude Laguilhamie - Anne-Isabelle, Joëlle, Marie

Mesle - Jean-Jacques Moreau - Evelyne, Jeanne Buret - Eliane, Fernande, Georgette Flament - Olivier, Benoît, Charles, Marie Bernard.

Mars 1958

Raymond Ropero - Christian Duhamel - Philippe, Jean, Louis Bonissone - Gabriel, Maurice, Marie Marchais - Pascal, Auguste Picard - Brigitte Rousseau - Jacqueline, Christiane, Véronique Mugnier - Nicole Roger - Patricia, Geneviève, Arlette Gueux - Eric, Pierre, Robert Plamont.

MARIAGES

Janvier 1958

Jean, Jules, Ernest Thierry et Danielle, Odette Bouchereau - Jean, Louis Balivet et Christiane, Marie Champagnoux - Jean, Claude Labourdette et Nicole, Marie, Antoinette Willaume - Robert, Paul Bouillaud et Janine, Gisèle, Claude Coudurier - Claude, Alexandre Desmartres et Jeannine, Maria, Augustine Rouquier - Louis, Auguste, Charles Cavasino et Jacqueline Grangheond - Marcel, Edmond, Henri Vonthron et Raymonde, Jeanne Timmer - Michel, Fabien, Antoine Rives et Huguette, Marie-Louise Haering.

Février 1958

Francis, Jacques Roy et Irène Maximoff - Lucien, René, Gaston Caille et Françoise, Anne, Eugénie Regeffe - Georges, Eugène, Maurice Perin et Claude, Marie, Andrée Rache - Jacques Zwecker et Mina Goldstein - Marcel, Albert Salvini et Henriette, Louise Le Goic - Jean-Claude, Mattéo Venosi et Gisèle, Marcelle, Roberte Pinon - François Le Luyer et Liliane, Renée, Marguerite Chartier - Robert Ramette et Denise, Aline, Noëlle Jouault - Mario, Vincent Avena et Micheline, Marie, Jeanne, Alberte Le Picard - Georges, Marcel, Barrier et Nicole, Madeleine, Aimée, Jacqueline, Désirée Theffo - Edouard Drzewiecki et Célestine, Jeanne Chelles - Roger, Bernard Letang et Hélène, Marie-Madeleine Damiens - Jean, Emile Fretz et Jeanine, Berthe, Aimée Poisson - Pierre, Philippe, Joseph, Antoine Martini et Paule, Fernande, Jeanne Fambon - Guy, Emile, Albert Ballange et Ruth Schoffel.

Mars 1958

Jean-Louis, Albert Moritz et Jenny, Velda Moreau - Jean, Jacques, Raymond Barbaud et Françoise, Léone, Suzanne Hamel - Alain, Pierre, Jacques, Bernard Nobecourt et Danièle, Berthe, Georgette, Marie Duquesne - René, Adrien Fouchard et Alberte Bertho - Emile, Joseph, Jacques Coadic et Marcelle, Joséphine Tanguy - Gabriel, François Scott et Joëlle, Alfréda Caenen - René, Julien Seyer et Jacqueline, Emilienne Dumont - Gérard, Camille Richard et Michelle, Jacqueline, Marie Mouette - Gérard, André, Paul Gorin et Françoise, Jeanne, Marie, Renée Tetreau - Jean-Paul Ayalenc et Monique, Angèle Couzi.

DECES

Janvier 1958

Karen, Margrethe Physant-Knudsen, femme Joubert, 52 ans - Victor, Zéphir Billa, 73 ans - Angèle, Salomé Raymond, veuve Heritier, 68 ans - Pierre, Vincent, Marie Buguel, 64 ans - Yvonne Cavet, veuve Desfrenes, 48 ans - Blanche, Angèle Agostini, Wilhelm, 74 ans - Marie, Eugénie Couet, veuve Vassor, 77 ans - Marguerite, Marie Parison, femme Torres, 60 ans - Michèle Agostini, 15 ans - Henri, Joseph Calloud, 68 ans - Thérèse, Charlotte Leroux, veuve Sibilleau, 83 ans - Denise, Marie, Joséphe Fontaine, femme Desurmont, 46 ans - Ali Brahim, 51 ans - Robert, Alexandre Bradford, 49 ans - Casimir Renard, 53 ans - Elie, Victor Bernard, 65 ans - Marcel, Jean Beaudoin, 46 ans - Anaïs, Honorine Bardot, veuve Laneyrie.

Février 1958

Marie-Louise Barat, veuve Rozelle, 86 ans - Marie, Albertine Le Cam, femme Martin, 68 ans - Laurence Desgardin, 85 ans - Virginie Lacolle, veuve Hardy, 70 ans - Rachel Michel, femme Bessard, 63 ans - Ernest, Louis Maille, 75 ans - Louise Giroux, 83 ans - Laure, Jeanne Portallier, 90 ans - Urbain, Eugène Pourcel, 49 ans - Mathurin, Joseph Ollivier, 88 ans - Marie Gouninet, femme Monciau, 86 ans - Constant, Louis, Auguste, Chartier, 68 ans - Juliette, Victorine Cordier, femme Poulenard, 57 ans - Marie, Antoinette Fouillade, veuve Latapie, 72 ans - Germain, Jules Borrel, 67 ans - Colette, Liliane Tranchard, femme Texier, 23 ans - Eugénie Eymard, veuve Bastide, 86 ans - Jacques, Edouard Barre, 29 ans.

Mars 1958

Marie, Eugénie Fierfort, veuve Loire, 84 ans - Jules, Denis Jourdain, 80 ans - Bazile, Emile Morize, 90 ans - Berthe, Eugénie Lecocq, veuve Camus, 96 ans - Germaine, Marie, Thérèse Jaubert, veuve Jourdan, 87 ans - Giacomo Toni, 59 ans - Suzanne, Augustine, Denarie, femme Prud'homme, 60 ans - Thérèse, Marie Le Vasseur, veuve Goumaux, 56 ans - Marguerite, Berthe, Louise Menetrier, veuve Liaume, 85 ans - Khaya, Lina Goldfeil, veuve Powlowsky, 70 ans - Marie Frangi, femme Gandolfini, 60 ans - Marcel, Louis Bihorel, 65 ans - Marie, Zélie Leclercq, veuve Villemain, 80 ans - Louise, Nelly Steiner, 49 ans - Marie, Adélaïde Alige, veuve Rodier, 89 ans - Robert Pion, 62 ans - Alain, Marcel Roisin, 9 ans.

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, Rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

Entreprises GENTILINI & Cie

Travaux Publics — Maçonnerie — Béton Armé
Transport

TÉL. MOLITOR 56-74

25-29, Rue du Pierrier SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

MOTEURS ÉLECTRIQUES

R. VASSAL

— 15, Rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD

MOL. 49-68

Ets MAG

46, Rue de Buzenval, 46

SAINT-CLOUD

MOL. 45-16

FIDUCIAIRE PARIS ILE-DE-FRANCE

(Direction : L.M. DESNOS-FERRIES)

34, Rue Gounod, SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 90-34 et 35

CABINET BOR

du Syndicat
des Courtiers d'Assurances

21, Rue des Écoles — Tél. : MOL. 48-35

Assurances des Risques Industriels
Commerciaux et Industriels

SOCIÉTÉS (Formations - Transformations -
Fusions - Etudes).

EXPERTISES (Immeubles - Fonds de
Commerce - Parts Sociales).

ÉTUDES FINANCIÈRES: Examens Bilans

ARBITRAGES civils et commerciaux.

ÉTUDES TESTAMENTAIRES

Représentations Successions Divorces

ASSISTANCE RÉCLAMATIONS FISCALES

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *
ÉLECTRICITÉ

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

MOL. 41-42

ESPACES VERTS - JARDINS - STADES

Éts Maurice VILLETTE

PAYSAGISTE D.P.L.G.

9, Rue de l'Aqueduc, 9 - SAINT-CLOUD
MOLitor 22-99 VAL 00-94

A. CANTIN, Paysagiste

Parcs et Jardins ♦ Terrains de Sports

4, Rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25

♦ SAINT-CLOUD ♦

GROS

BEURRE — ŒUFS — FROMAGES

DEMI-GROS

Comptoir Clodoaldien des Produits Laitiers

3, Rue Joseph Leguay

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 62-57

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay

*Tirages
Cinématographiques*

L.T.C

SAINT-CLOUD

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)
Tél. : MOL. 69-20

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE
14, Rue de l'Eglise
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



Travaux Publics et Privés

Entreprise Marcel PLANTIVAUD
20, rue de Garches
SAINT-CLOUD MOL. : 65-85

Laboratoire Général des Télécommunications

L. G. T.

4, Rue de Garches SAINT-CLOUD

LES ISOLANTS FRANÇAIS

CAOUTCHOUC TECHNIQUE
61, Quai Carnot MOLitor 87-75

Anciens Etablissements P. COMPAIN et Cie

CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

COUVERTURE - PLOMBERIE

Siège Social : 69, rue Bayen, PARIS 17^e - ETO. 23-31
10, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 44-74

CHENAILLE, rue Danton - St-Cloud

RAYONS - X

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIÉTÉ ANONYME

DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD ♦ Tél. MOL. 67-80

CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES

TRANSFO STANDARD

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD
USINES : 6 et 8, Avenue des Tribunes — 101, Boul. Sénard
SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 58-21 et 41-51

Helena Rubinstein

*Produits de Beauté
Soins du Visage
et du Corps*

52, Faubourg Saint-Honoré — PARIS (8^e)

Tél. ANJ. 88-46

CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOUT

marcel quévrain

84, Boulevard de la République
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

AMÉRICAN

DIAPER-SERVICE

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20



Éts DEMIZIEUX S. A.

Concessionnaire Aronde - Agent Vedette

74-76, Route de la Reine
BOULOGNE (Seine) MOL. 55-94

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON
MARNES-LA-COQUETTE

“ Saint-Cloud Automobiles ”

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS
36, Rue Gounod — SAINT-CLOUD — MOL. 42-15

VILLA HENRI IV

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS
PRIX de PENSION
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOLitor 40-50 —



Porto **ANTONAT**

Ne confiez pas votre épiderme

et votre chevelure à n'importe qui !

Si votre voiture ne marche plus, vous n'allez pas voir le maçon !

A chacun sa spécialité !

Le Biosthéticien est le spécialiste des soins « personnalisés ». Il ne cherche pas à vendre n'importe quoi, mais il établit et délivre, en fonction des besoins scientifiquement déterminés, le produit qui convient au cas étudié et seulement à ce cas.

Faites confiance à votre Biosthéticien

MM. **VILAIN** : 28, r. du Chemin de Fer, à NANTERRE - BOI 14-19
LOONIS, 1, r. des Deux-Gares à RUEIL-MALMAISON,

Tél.

DUPUIS, 25 bis, Grande-Rue, à SEVRES 967.21.10
ELHUIN, 53, Bd Henri-Sellier, à SURESNES OBS 06-76
DROUAULT, Salon Paule, 98, avenue V.-Hugo, LON 13-17
à BOULOGNE-BILLANCOURT MOL 90-82

BIOSTHETICIENS agréés des Laboratoires de Biologie

Esthétique Marcel CONTIER

206, Boulevard de la République
à SAINT-CLOUD

CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

ELISABETH ARDEN

7, Rue Dailly MOL. 40-17 Lauréate de la Faculté

M. Mercieux, Horticulteur

GERANIUMS - BEGONIAS et DIVERS

◆ GROS et DETAIL ◆

12, Rue Edeline - SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 43-30

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Béton Armé * Canalisations

TRAVAUX EN TOUS GENRES

M. ESTEVES

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES
INDUSTRIELLES

LES
POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES